

# BULLETIN

DE

## L'ASSOCIATION DES NATURALISTES

### DE LA VALLÉE DU LOING

---

6<sup>e</sup> ANNÉE.

1923. — N<sup>o</sup> 3

---

**SOMMAIRE :** *Séance du 8 juillet 1923* : Admissions. — Présentations. — Excursion du 8 juillet 1923.

*Séance du 12 août 1923* : Admissions. — Présentations. — Excursion du 12 août 1923.

*Séance du 9 septembre 1923* : Admissions. — Présentations. — Correspondance. — Questions diverses : Captures nouvelles du *Reduviolus wops* Sch. [HEM. NABIDAE]. (D<sup>r</sup> Maurice Royer). — Plan cadastral de Villecerf. — Excursion du 9 septembre 1923.

#### Travaux originaux et Communications

D<sup>r</sup> P. DUCLOS, La Flore des graviers de la Vallée du Loing à Dordives (Loiret).

J. LIORET, Les Temps préhistoriques dans le pays de Moret (fig.).

D<sup>r</sup> Maurice ROYER, Deux nouvelles variétés d'*Eurydema oleraceum* L. [HEM. PENTATOMIDAE] capturées sur le territoire de la Vallée du Loing.

---

Entrées à la Bibliothèque pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1923.

---

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MENSUELLES

Séance du 8 Juillet 1923

à Vernou-sur-Seine

Présidence de M. Paul MALHERBE, Président

M<sup>lles</sup> G. BATELOT, M. CLERGET, MM. Ch. DAGNAC-RIVIÈRE, F. DEBAIRE, M<sup>me</sup> P. DUCLOS, MM. le D<sup>r</sup> P. DUCLOS, A. GILLET, I. GUITAT, F. JACOB, R. LOUVEL, L. MURIAUX, U. NARME, M<sup>lles</sup> S. RETTE, M. A. ROBINET, M<sup>me</sup> S. ROQUIÉ et M. le D<sup>r</sup> M. ROYER assistent à la séance.

MM. L. BARBE, Bibliothécaire-archiviste ; le D<sup>r</sup> H. DALMON Secrétaire général ; E. DAVID. Trésorier ; A. POINSARD et I. POOLE-SMITH, Membres administrateurs, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Admission des Membres présentés à la dernière séance.

Admission de la Société d'Emulation du département de Vosges en qualité de Société correspondante.

*Présentations.* — M. Emile BRU, instituteur honoraire, La Grande-Paroisse (Seine-et-Marne), présenté par M. P. MALHERBE commissaires-rapporteurs : MM. A. GILLET et U. NARME.

M. César NICOLET, instituteur, La Genevraye (Seine-et-Marne), présenté par M. C. PETIT ; commissaires-rapporteurs : M<sup>me</sup> C. PETIT et M. U. NARME.

M<sup>me</sup> Victor LALOUX se fait inscrire en qualité de Membre donateur.

### Excursion du 8 Juillet 1923

au parc d'Argeville et dans la Vallée du ru Flavien

Exceptionnellement, les Naturalistes quittent le bassin de Loing pour étudier la vallée de la Seine à Vernou, et remontent l'un de ses minuscules affluents le ru Flavien.

*La Vallée de la Seine.* — Les Naturalistes traversent la voie ferrée, laissant à droite l'ancien moulin de Nanchon (aujourd'hui dépôt de la Pétroléenne), qui possède une source à régime extrêmement curieux. Ils s'engagent dans un chemin de terre propice à l'herborisation. On passe sur la source de Puy forcat qui alimente un lavoir et plus loin on laisse à droite la source de Nanfroy utilisée par une laiterie.

*Le ru Flavien.* — Au point de vue touristique, dès que le romeneur s'engage dans le vallon du ru Flavien, il est agréablement surpris par le caractère agreste des versants encaissés dans les blocs de calcaire dur, par la fraîcheur de sa végétation, le thalweg baignée par des eaux courantes, et par le pittoresque aspect des grandes roues à auges des vieux moulins.

Le contraste s'établit sans transition : on quitte la vallée de la Seine, pleine du bruit de l'activité moderne, pour entrer dans le silence du ru Flavien, qui est resté à peu de chose près dans l'état où le Chapitre de Notre-Dame de Paris y fit construire ses moulins au Moyen-Age.

La falaise de l'Île de France présente quelques-unes de ces coupures verdoyantes et peu fréquentées, comme le ru de Chailly à La Celle-sur-Seine et la Noxe à Villenaux (Aube). Les paysagistes pourront trouver dans ces lieux des motifs d'inspiration sans être obligés de remonter dans l'Avallonnais ou le Morvan.

Il n'y a pas de route dans le thalweg du vallon du ru Flavien, un simple chemin de terre dessert les hameaux et les moulins.

A l'entrée de la vallée, l'ancien moulin des Serpes est réduit à une maison d'habitation. A 300 mètres plus loin, le moulin de l'Eglise a conservé sa grande roue à auges. Elle apparaît nettement dégagée. Une fabrique de limes utilise cette force hydraulique.

En approchant du moulin du Bois, des sources commencent à apparaître ; la fontaine aux Lares émerge sous le chemin. Le moulin, désaffecté, possède une turbine pour fournir l'éclairage électrique. Le moulin des Prés est le dernier moulin à farine qui fonctionne encore dans cette vallée. A Basse-Roche, il y a deux moulins superposés, complètement abandonnés, qui utilisaient une chute d'eau d'une dizaine de mètres. La roue du moulin haut est encore en état.

A partir de Basse-Roche on peut quitter le chemin et suivre un sentier très ombragé accoté au bief des moulins, jusqu'au moulin de Marangis. Un deuxième niveau d'eau, retenu sur les marnes vertes, commence à se manifester par des petites sources d'affleurement à flanc de côteau : la meilleure est la fontaine Gazée.

On franchit une tranchée, ouverte récemment, qui abrite un tuyau de fonte de 1<sup>m</sup> 25 qui doit conduire les eaux de la Voulzie de Provins à Paris. C'est la seule manifestation de modernisme qui ait atteint cette vallée.

A Marangis, le dernier et septième moulin est utilisé par une petite usine de polissage et de nickelage.

La ferme de Marangis était, autrefois, entourée d'un fossé d'eau. La source qui l'alimentait est aménagée à côté de la ferme.

A Marangis, la fontaine Saint-Michel alimente un lavoir.

De Marangis aux fontaines de Champigny, le chemin se perd dans les prés. On arrive aux sources de tête : la fontaine Perrette et les deux sources importantes de Champigny, qui sont recouvertes chacune par un lavoir.

Sur le plateau, il n'y a plus que deux rus qui recueillent les eaux de ruissellement de la forêt de Valence. A l'Est, le ru de Mare Grand Champ passe devant la ferme de Champigny ; alimentait jadis un étang en amont des sources de Champigny. Une pièce de terre porte le nom de : Pré de la Bonde. Au Nord le deuxième ru écoule les eaux des marais des Baignières situés vers la ferme de la Prieurée.

**Le Mont de Vernou.** — Le retour s'effectue par le plateau on passe devant la ferme de Champrond où il existe des souterrains assez vastes. On a trouvé, dans les décombres de cette ferme, une croix de Malte que le propriétaire a fait replacer au-dessus de la porte cochère. Elle date de l'époque où ce domaine appartenait aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Nous escaladons le Mont de Vernou (la cote d'altitude 15 mètres paraît être inexacte d'une dizaine de mètres). On y jouit d'un beau point de vue sur la vallée de la Seine : Gravelle, le bois de l'Argenterie, le domaine de Beaurepaire (1) et toute la forêt de Valence. A l'Est se détache le Mont de Rubrette (14 mètres).

**Argeville (2).** — Nous laissons à droite les maisons du Montoir et nous arrivons au château d'Argeville.

Argeville fut sans doute, à l'origine, le nom de l'emplacement d'une villa appartenant à un propriétaire gallo-romain ARGERICUS, de là le nom d'Argerici villa, qui devint ensuite celui d'Argeville.

Les seigneurs D'ARGEVILLE, soit en Seine-et-Marne, soit ailleurs remontent à une date déjà ancienne. On voit apparaître le nom de Philippe D'ARGEVILLE dans un document de 1356. On trouve un premier vestige de « l'hostel et du manoir d'Argeville » en 1421. Les Chartreux de Paris et les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem eurent des droits sur la terre d'Argeville. Dans le dé-

---

(1) Cf. FRANCK MATAGRIN, Beaurepaire, son origine, ses habitants, son histoire, 1687-1902.

(2) Cf. FRANCK MATAGRIN, Vernou-en-Brie et le Château d'Argeville, 1905.

ombrement de la propriété, on cite une fosse à poissons. Dans une déclaration datant de 1669, on lit «... une belle maison couverte d'ardoises, avec basse-cour, grand jardin, potager, grand canal d'eaux vives, rempli de poissons...»

Parmi les propriétaires qui ont succédé à la famille d'ARGEVILLE, signalons : les HÉRON, qui comptent parmi leurs descendants les HÉRON DE VILLEFOSSE, les DIONIS DU SÉJOUR et les DIONIS DES CARRIÈRES. Sous LOUIS XIV, Pierre DIONIS DU SÉJOUR fut chirurgien de la reine en 1680. Sous LOUIS XVI, Achille-Pierre DIONIS DU SÉJOUR, savant, jurisconsulte, mathématicien, astronome, ami de CONDORCET et de LAPLACE, fut membre de l'Académie des Sciences et député à l'Assemblée Constituante.

Parmi les descendants des DIONIS DES CARRIÈRES, signalons le Dr DIONIS DES CARRIÈRES qui, lors de l'épidémie de fièvre typhoïde d'Auxerre, en 1882-1883, fut le premier à établir l'étiologie de cette maladie.

En 1806, le château fut démoli en partie. Il reste le bâtiment de la chapelle, les communs des cuisines et les caves de l'ancien château qui constituent le château actuel.

L'existence d'un niveau d'eau peu profond, retenu sur les marnes vertes, a certainement déterminé le choix de cet emplacement par les premiers occupants. Dans le parc se trouvent la fontaine de Vernou ou fontaine d'Amour et une belle pièce d'eau de 150 mètres sur 50 mètres, qui est creusée jusqu'à ce niveau. Le parc possède de beaux arbres, il y a une allée de marronniers remarquable. Les eaux s'échappent du parc par le ru des Canapés qui descend rapidement à la Seine entre deux rangées d'arbres. D'après une ancienne carte régionale (1) on voit qu'il existait une grande allée montant de la Seine jusqu'au château d'Argevillle. Elle sortait du parc et montait sur le Mont de Vernou où elle se terminait par un rond-point. Le Mont de Vernou a la forme d'un cœur renversé ; sur le ventricule Ouest, à gauche de cette allée, se trouvait la potence, de la Justice de Vernou.

**Vernou.** — Sur les origines de Vernou, Franck MATAGRIN dit que *Vernotum*, *Vernonum*, *Vernou*, est un nom dérivé du mot celtique *Vern*, qui signifie aulne. Cet arbre devait croître abondamment, comme on le remarque aujourd'hui, dans les terrains humides sur lesquels repose le village.

En 531, une donation de CHILDEBERT I<sup>er</sup>, roi de France, attribua le territoire de Vernou à Saint GERMAIN, évêque de

---

(1) Voir Archives nationales : Plan ou carte de Machault, Valence, le Châtelet et leurs environs (sans auteur ni date).

Paris. Puis cette seigneurie revint au Chapitre de Notre-Dame de Paris qui entreprit de grands défrichements, suivis de la mise en culture des terres. A cette époque, le Chapitre exploitait des moulins : Nanchon, les Serpes, l'Eglise, les Bois, le Pré, la Roc et Marangis. Il avait droit de haute et basse justice (procès civils et criminels).

Vernou fit donc partie du domaine du Chapitre de Notre-Dame de Paris et son histoire est entièrement liée à celle des biens ecclésiastiques dans cette région de Seine-et-Marne. Dans le plan lyptique de Saint-Germain-des-Prés, on trouve trace d'une grande forêt qui, en 791, motiva un procès et un jugement qui se termina en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (région de Champagne, Graille, Valence et Saint-Martin ou Forges).

Le Chapitre de Notre-Dame de Paris acquit des biens considérables dans cette région lors de la création des menses épiscopales et des menses capitulaires. Vers l'an 1000, le comte Eudes de Paris, voulant sauver son âme, restitua à l'Eglise de Paris tous les biens que ses ancêtres lui avaient arrachés et lui concéda une rente de 20 muids à prendre sur Vernou.

L'église de Vernou fut probablement construite en trois fois (XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles). Elle possède une jolie rosace au-dessus du portail.

A Vernou, on pratiquait le culte de Saint FORTUNÉ ou FORTINAT, évêque de Verceil, en Italie, qui se retira à Celles (La Grande Paroisse). L'église de Vernou adopta son nom en conservant ses reliques et chaque année le village célèbre sa fête patronale. Il existait aussi une chapelle de Saint FORTUNÉ à La Thurelle, il ne reste aujourd'hui que la niche du saint sur la fontaine.

Sur la route de Vernou à Machault, il y avait la chapelle de Saint LEU ou Saint LOUP (ancienne léproserie de Saint LOUP) (1).

Les biens du Chapitre de Notre-Dame de Paris furent vendus avant la Révolution au comte ROLLAND D'ERCEVILLE. En 1794, les biens communaux de Vernou furent partagés entre les particuliers.

Des familles, d'origine ancienne, sont encore domiciliées à Vernou.

Dans le village, les maisons se sont écartées de l'affleurement humide des marnes vertes, laissant ces terrains à la culture maraîchère. Les maisons du Montoir se sont établies sur les meulières de Brie et le gros du village, avec l'église, est descendu sur les travertins fissurés et secs.

---

(1) Louis-Jules RANDON, Vernou-sur-Seine, Histoire, Légendes, Documents historiques in *Journal L'Informateur* (de Montereau) d'août 1912 à février 1913.

L'excursion se termine en traversant la zone humide des Verures. On y trouve des fontaines aux noms charmants : la fontaine des Verdures, la fontaine aux Pigeons, la fontaine du hêne, la fontaine Pommier, la fontaine à Coulevrier (qui appelait jadis la fontaine de l'Eau bénite) et en dehors du pays, la fontaine des Mares.

Comme nous l'avons déjà dit, la fontaine d'Amour ou fontaine de Vernou est dans le parc d'Argeville, à l'Ouest, à côté du mur.

La commune de Vernou a fait construire, à la hauteur de cette fontaine, le long du mur d'Argeville, une galerie captante qui alimente le lavoir communal et les bornes-fontaines du pays.

**Géologie.** — Le plongement des couches fait disparaître la raie à Tavers et la formation de l'argile plastique n'est plus visible vers le ru Flavien. Cette vallée fournit donc une coupe de tous les terrains tertiaires.

La formation de l'argile plastique mérite ici son nom ; elle présente des bandes de silicate d'alumine différemment colorées par de l'oxyde de fer, que l'industrie céramique utilise à Montereau.

Les travertins : calcaire grossier, calcaire de Saint-Ouen, calcaire de Champigny ont une épaisseur d'environ 40 mètres. Leur aspect minéralogique est à peu près identique et on ne peut les distinguer que dans les lieux où ils présentent quelques empreintes fossiles comme *Potamides tristriatus* L a m. qui caractérise le calcaire grossier.

L'affleurement des marnes blanches (0<sup>m</sup> 10 à 0<sup>m</sup> 40), lit calcaire (0<sup>m</sup> 50 à 1 mètre), et marnes vertes (0<sup>m</sup> 20 à 0<sup>m</sup> 40) va en s'amincissant vers Montereau.

Elles apparaissent au moulin de Marangis de 94 à 95 mètres d'altitude, de 104 à 107 mètres au Dragon Bleu, de 123 à 125 mètres à la ferme de Villiers.

Le calcaire de Brie forme le sol du plateau. De nombreuses carrières y tirent de la meulière caverneuse pour la construction, de la meulière compacte, dure, translucide pour les empièvements.

De chaque côté du ru Flavien, le mont de Vernou et le mont de Rubrette, sont les buttes-témoins où subsistent les sables de Fontainebleau, recouverts d'une calotte de calcaire de Beauce. Au mont de Vernou on trouve dans le calcaire de Beauce : *Planorbis Cornu* Brong., *Limnea Brongniarti* Desh., et des couches ligniteuses avec débris végétaux. Au mont de Rubrette, les sables renferment des débris d'*Halitherium* et des dents de *Lamna*.

**Hydrologie.** — Il y a deux niveaux d'eau sur le plateau de rive droite de la Seine. Une partie des eaux pluviales, celle qui n'est pas éliminée par l'évaporation et par les ruissellements s'infiltré dans le calcaire de Brie jusqu'aux marnes vertes blanches. Les marnes vertes sont trop amincies et fendillées pour être imperméables et ce sont les marnes blanches qui retiennent ce premier niveau d'eau. L'eau glisse en filets sur ces marnes et donne naissance à de petites sources d'affleurement comme celles de Vernou et de Marangis. Mais la plus grande partie de ce premier niveau n'atteint pas la vallée de la Seine parce que les marnes vertes et blanches sont amincies et disloquées vers leur affleurement ; l'eau disparaît verticalement dans les travertins très fissurés et alimente une deuxième nappe qui s'équilibre avec le niveau de la Seine.

La coupure du ru Flavien a facilité l'émission du premier niveau en allant chercher l'eau assez loin sous le plateau, là où les marnes vertes et blanches ne sont pas dissociées.

Nous avons vu que la zone d'affleurement va de Basse-Roches à Marangis et que les sources sont principalement sur la rive gauche à cause du pendage des couches. Ces eaux sont assez riches en bicarbonate de chaux avec peu de sulfate de chaux. La meilleure est la fontaine Gazée.

Un sondage exécuté derrière le moulin de Marangis, un peu au-dessus du niveau d'eau des marnes vertes et blanches, a rencontré l'eau à l'altitude de 93 mètres.

Or, les fontaines de Champigny affleurent vers 103 mètres.

Un sondage exécuté à la ferme de Champigny a trouvé l'eau à 103 mètres. Il a traversé 5 mètres de sables impurs, 9 mètres de tuf et meulière, et 8 mètres d'argile compacte et d'argile bleue (cote 93).

On est donc tenté d'admettre l'existence d'un niveau supérieur à celui des marnes vertes et blanches. Dans les marais de Bois-Bouchy, des Baignières, de la Prieurée, on constate qu'il y a aussi une forte épaisseur de sables mouillés.

Enfin, les fontaines de Champigny se distinguent par un débit exceptionnel pour ce niveau ; en moyenne 30 litres à la seconde.

Les deux émergences, cependant très voisines, n'ont pas la même composition. Leur périmètre d'alimentation, qui s'étend dans l'éventail limité par les deux rus du plateau, doit être légèrement différent.

L'émergence la plus importante de tête doit avoir le périmètre boisé de la forêt de Valence, notamment les marais des Baignières et de la Prieurée. L'émergence aval doit recevoir des eaux du périmètre cultivé de la ferme de Champigny. La fon-

taine Perrette, qui émerge à 100 mètres plus à l'aval et à une altitude un peu inférieure, a aussi une composition différente des précédentes. Son périmètre d'alimentation doit s'étendre vers la ferme de la Mare-Grand-Champ.

Les buttes sableuses du mont de Rubrette et du mont de Vernou jouent un rôle important dans l'alimentation des sources. Les sables ont un pouvoir d'absorption considérable et ne rendent l'eau que très lentement, assurant ainsi la pérennité des sources comprises dans leur périmètre. C'est ainsi que les sources de Vernou et celles du ru Flavien ne tarissent jamais.

Le deuxième niveau, celui qui s'équilibre avec le niveau de la Seine, circule dans le calcaire grossier. Il est alimenté par les pertes du premier niveau des marnes vertes, et plus directement par les vallons situés au-dessous de ce premier niveau.

Il y a lieu de tenir compte que le terrain n'est pas homogène.

À la base, il y a la formation imperméable de l'argile plastique, ayant son pendage vers l'Ouest. Toutes les eaux qui s'infiltrèrent sur le plateau, au Nord de Montereau et dans la forêt de Valence, après avoir traversé les formations de calcaire fissuré, glissent sur la formation argileuse dont le pendage les rejette vers l'Ouest. C'est pour ce motif qu'entre Montereau et le ru Flavien, il n'y a que des sources assez faibles. Elles ne commencent à apparaître que sur la rive gauche du ru Flavien et les sources importantes de la vallée de la Seine sont encore situées plus à l'aval : à Nanfroy, Puyforçat, Nanchon et La Celle.

La minéralisation des sources de ce deuxième niveau est un peu plus faible que celle du niveau des marnes vertes. On doit attribuer cette différence à l'existence de gouffres sur le plateau calcaire, qui introduisent brusquement dans le deuxième niveau, des eaux superficielles faiblement minéralisées.

Il y a un gouffre important vers la ferme de la Mare-Grand-Champ et un autre aux Courreaux.

**Botanique.** — L'excursion suit d'abord le talus ensoleillé de la route de Sainte-Assise où croissent *Teucrium montanum* L., *Coronilla minima* L., *Nigella arvensis* L., *Lactuca saligna* L., toutes plantes de terrains très calcaires.

Aux abords du chemin qui longe, au midi, la ligne de chemin de fer, on récolte, tant dans le marécage que sur les pentes : *Cirsium eriophorum* Scop., *Lactuca perennis* L., *Crepis bien-nis* L., *Crepis pulchra* L., *Barkhausia setosa* D. C. et *B. fœtida* D. C., *Lactuca virosa* L.

Dans la vallée fraîche du ru Flavien, aux ombrages fort goûtés des excursionnistes, on trouve : *Euphorbia verrucosa* L.

et *E. stricta* L., *Aquilegia vulgaris* L., en fruits, et toute une végétation d'hygrophiles calcicoles aussi luxuriante que banale.

Puis, au bord des bois, perdus dans un tapis de *Brachypodium pinnatum* P. B., on remarque *Hypericum hirsutum* L. et *Phytolacca Alkekengi* L., spéciaux aux terrains argileux.

Au moulin du Pré, les Naturalistes reçoivent l'aimable hospitalité de M. POIREAU. Les botanistes font le tour du vieux moulin et récoltent sur les murs humides *Scolopendrium officinale* Smith et *Asplenium Trichomanes* L.

Plus loin, vers la Basse-Roche et Marangis, ils trouvent *Stachys germanica* L., *Helminthia echioides* Gaertn., et une belle fougère *Aspidium lobatum* Swartz. Le lit du ru est garni d'une végétation de : *Sium angustifolium* L., *Helosciadium nodiflorum* Koch., qui étouffe toutes les autres plantes aquatiques.

Au retour, dans la plaine de Champrond, on aperçoit dans les champs cultivés : *Chrysanthemum segetum* L., aux belles fleurs jaunes, et *Myosurus minimus* L., en graines.

Les mycologues ont pu récolter, au moulin du Pré : *Polyporus squamosus* Huds., sur un noyer. Derrière le moulin de Marangis, il y a dans le pré, une station de *Phallus impudicus* L.

En dehors du territoire de l'excursion, quelques collègues se rendirent au mont de Vernou et au marais des Baignières.

Le mont de Vernou, butte stampienne sur le plateau briard, présente la végétation xérophytique de ce niveau : *Aira canescens* L., *Artemisia campestris* L., dont quelques pieds étaient parasités par le très rare *Phelipœa arenaria* Walp., superbe Orobanchée à fleurs bleu améthyste. Ça et là : *Genista sagittalis* L., indique les débris de la calotte de calcaire de Beauce.

Plus loin sur le plateau, à la lisière de la forêt de Valence, le marais des Baignières montre une association végétale fort intéressante qui est très voisine de celle des tourbières de la vallée du Lunain à Episy (1). Entre d'énormes touffes de *Deschampsia cœspitosa* P. B., abondent *Cirsium anglicum* Link., *Genista tinctoria* L., *Anagallis tenella* L., *Schoenus nigricans* L., *Carex panicea* L., *Carex Hornschuchiana* Hoppe, *Carex flava* L. et à l'automne : *Gentiana Pneumonanthe* L., *Parnassia palustris* L., et *Ænanthe Lachenalii* Gmel.

Dans le parc d'Argéville existe un *Staphylea pinnata* L., (faux pistachier) bien acclimaté.

---

(1) Cf. Liste de plantes récoltées dans le marais d'Épisy ; in *Bull. Ass. Nat. du Loing*, I, [1913], p. 28.

**Séance du 12 Août 1923**  
**à Châtillon-Coligny (Loiret)**

Présidence de M. Paul MALHERBE, Président

M<sup>lle</sup> Germaine BATELOT, MM. L. BOBIN, P. BOUEX, E. DAVID, P. DUMÉE, F. EDE, L. GAUMONT, E. MARCHÉ, U. NARME, A. ROBINET, L. SCHULTZ, M. SCHULTZ, F. TAUPIN et A. TROUVAIN assistent à la séance.

MM. L. BARBE, Bibliothécaire-archiviste ; le D<sup>r</sup> H. DALMON, Secrétaire général ; le D<sup>r</sup> P. DUCLOS, Vice-Président ; A. POIN-SARD, L. POOLE-SMITH, le D<sup>r</sup> M. ROYER, Membres-administrateurs, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Admission des Membres présentés à la dernière séance.

*Présentations.* — M. Lucien BARQUISSAU, avocat à la Cour d'Appel, 34, boulevard Saint-Michel, Paris, 6<sup>e</sup>, présenté par M. J. ANQUETIN ; commissaires-rapporteurs : MM. L. LÉCUYER et le D<sup>r</sup> M. ROYER.

M. Emile LEFRANC, 1, rue Castex, Paris, 4<sup>e</sup>, présenté par M. le D<sup>r</sup> M. ROYER ; commissaires-rapporteurs : MM. M. DALLIER et LÉCUYER.

M. Léon LEGRAS, automobiles, avenue de la Gare, Montargis (Loiret), présenté par M. E. SOUDAN ; commissaires-rapporteurs : MM. L. GAUMONT et F. TAUPIN.

M<sup>me</sup> E. LEROY, villa Na Z'dar, 38, avenue Carnot, Nemours (Seine-et-Marne), présentée par M<sup>lle</sup> Germaine BATELOT ; commissaires-rapporteurs : MM. L. BOBIN et E. MARCHÉ.

M<sup>lle</sup> Marguerite LEROY, villa Na Z'dar, 38, avenue Carnot, Nemours (Seine-et-Marne), présentée par M<sup>lle</sup> Germaine BATELOT ; commissaires-rapporteurs : MM. L. BOBIN et E. MARCHÉ.

M. Gabriel PILLARD-VIDIT, bois et charbons, avenue de la Gare, Veneux-Les Sablons (Seine-et-Marne), présenté par M. le D<sup>r</sup> M. ROYER ; commissaires-rapporteurs : MM. L. BARBE et le D<sup>r</sup> P. DANIS.

M. POUILLOT, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, 5, rue Quintaine, Montargis (Loiret), présenté par M. E. SOUDAN ; commissaires-rapporteurs : MM. L. GAUMONT et F. TAUPIN.

M. Jean-Joseph VIOT, vétérinaire, Châtillon-Coligny (Loiret), présenté par M. Paul MALHERBE ; commissaires-rapporteurs : MM. l'abbé BOUARD et E. SOUDAN.

---

**Excursion du 12 Août 1923, à Montcresson,  
Montbouy, Châtillon-Coligny, Nogent-sur-Vernisson  
et aux Écoles forestières des Barres**

Les Naturalistes tenant à justifier le titre de leur Association, qui les invite à parcourir la vallée du Loing, ont organisé leur grande excursion du mois d'août dans la partie moyenne de cette vallée, entre Montargis et Châtillon-Coligny. Après le déjeuner, à Châtillon, le retour s'est effectué par Nogent-sur-Vernisson.

La curiosité des excursionnistes était guidée dans cette course par trois visites principales, accordées par autorisation spéciale.

De M. FILLEUL, pour la visite du château historique de Châtillon ; de M. VIOT, pour la visite de sa collection préhistorique à Châtillon-Coligny ; et de M. PARDÉ, pour la visite des Ecoles forestières des Barres, à Nogent-sur-Vernisson, de l'Arboretum national des Barres et du Fruticetum Vilmorinianum.

Pour mieux ressusciter le passé de cette région, riche en souvenirs celtiques, gaulois et gallo-romains, les Naturalistes se sont adressés à M. VIOT, médecin-vétérinaire, qui a bien voulu leur faire une conférence sur place aux arènes de Chenevière, à la ville gallo-romaine de Craon, aux thermes et au temple. Trente-deux années de séjour et de recherches systématiques dans cette région, ont permis à M. VIOT de se faire une opinion sur le développement des différents peuples qui se sont succédés : sa thèse est, d'autre part, solidement appuyée sur sa riche collection de 15.000 pièces ramassées principalement dans ce pays qui fut très celtique.

Le programme était très chargé, l'excursion s'est déroulée sur trente kilomètres, visitant une quarantaine de sites, de monuments historiques ou protohistoriques. Les préliminaires de cette excursion avaient été étudiés par notre collègue M. Soudan, avec un soin qui lui a valu les félicitations de tous.

A la gare de Montargis, les excursionnistes, réunis à 6 h. 30, au nombre de 25, montent dans la voiture qui les conduit sur la route de Châtillon. On aperçoit Villemandeur, les ruines de sa vieille église et les tours rondes du vieux moulin, puis l'École d'agriculture du Chesnoy. On traverse Saint-Firmin, à côté de l'église en forme de croix latine. Le temps ne permet pas d'aller jusqu'à l'étang romain des Marsins, mais on fait une halte au Chesnoy pour aller contempler les ruines de cinq écluses, dont trois superposées, qui furent construites sur l'ancien tracé du canal de Briare, œuvre de l'ingénieur Hugues COSNIER, sous le règne de HENRI IV et avec la protection de SULLY. Ici, on se rend

compte de la différence entre le système de COSNIER et le système des canaux actuels. Le primitif tracé du canal comportait de très longs biefs et le groupement des écluses pour racheter une pente considérable. A partir de Montbouy, l'ancien canal suivait une ligne de niveau et s'élevait sur le plateau jusqu'au Chesnoy où, comme au bord d'un précipice, il regagnait le fond de la vallée par l'écluse du Haut-du-Chesnoy, par trois écluses accolées à flanc de coteau et enfin par une cinquième écluse dans la vallée. De tout ce système, il ne reste en état, sous nos yeux, que l'écluse du Haut-du-Chesnoy, le bâtiment de l'éclusier (où on lit la date de 1640), et le vieux pont écroulé de l'ancien chemin. Cette première écluse ne doit sa conservation qu'à son utilisation comme sous-sol couvert par le propriétaire de la maison. On y voit encore le système d'introduction de l'eau par un tambour latéral.

Ce tracé qui fut mentionné dans le rapport de 1611 de M. DE RHOISSY, existait encore dans l'inventaire donné en 1866 par l'Administration. Le dispositif des écluses est bien tel qu'il fut dessiné par LATRÉ, dans sa Carte des Canaux d'Orléans, de Briare et du Loing en 1739.

A Montcresson, M. VIOT dirige les excursionnistes jusqu'à Châtillon. On examine rapidement l'église du XIII<sup>e</sup> siècle. L'ancienne piscine, qui était près de l'autel, a été transportée dans le jardin du presbytère. L'ancienne léproserie « Couvent de la Fleur du Lys » offre peu d'intérêt.

A 2 kilomètres avant Montbouy, on trouve, à droite, les arènes de Chenevière (monument historique), et à 1 kilomètre plus loin, à gauche, les restes de l'ancienne ville gallo-romaine qui comprenait des thermes et un temple.

Les excursionnistes, installés commodément sur les ruines de l'amphithéâtre, à l'ombre des grands arbres, écoutent l'intéressante conférence de M. VIOT.

Dans un style imagé, il montre Montbouis (*Mons Bovis*), centre celtique important, relié à Montargis par un vieux chemin partant du Christ, passant par les Barres, la Forêt Renaud, l'étang des Marsins, le dolmen de Montcresson, les Grandins, la Petite et la Grande Brosse, le Carrefour des Salles ; relié à Sens par un chemin partant des Salles, passant aux gués de Pontmorin ou de Perthuseaux, Melleroy, Triguères et Courtenay ; ce chemin était désigné sous le nom de chemin pierré, chemin ferré, chemin du diable ; communiquant à la Loire par la Mi-Voie et Saint-Benoist ; à Gien, par Benne, et à la Suisse par Feins et Eutrains. Ces chemins sont dénommés chemin de la grande jument, chemin du sel, chemin des bœufs, chemin des mulets.

Les vestiges de cette époque sont nombreux ; M. Vior en a recueilli beaucoup dans sa collection ; les anciens monuments sont encore existants à proximité des chemins, comme les stationnements préhistoriques des époques antérieures. Ce sont ces chemins qu'ont suivi les cohortes de César et qui desservaient le vaste camp des Avril.

Après la conquête romaine, Montbouy redevint centre gallo-romain, dont témoignent les restes d'édifices ; les arènes, qui pouvaient contenir 3 à 4.000 spectateurs ; les bains, avec leur pavage en mosaïque ; l'aqueduc d'alimentation, de 0<sup>m</sup> 31 de section et de 3.500 mètres de longueur, venant de la fontaine des Romains ; le temple situé à proximité et relevé minutieusement par M. DUPUIS ; les vestiges de la ville de Craon qui occupait 25 hectares et dont certains lieux ont conservé leur première désignation : lieu de Grande Garde, lieu de Petite Garde, et les débris d'un autre édifice que l'excursion visitera dans quelques instants.

Les troupes y auraient caserné, comme paraissent le prouver quantité de petites maisons disposées en rues régulières. Il est hors de doute qu'on doit l'identifier avec l'Aqua-Segestæ de la Table de PEUTINGER.

Craon n'aurait disparu qu'après les invasions du VI<sup>e</sup> siècle, comme le prouvent les monnaies trouvées dans ses ruines.

Après la conférence, les touristes se dispersent dans les arènes qui mesurent 48<sup>m</sup> 30 × 31<sup>m</sup> 80 d'axes elliptiques. Les gradins ont 90 mètres de longueur en moyenne sur 30 mètres. Le petit appareil cubique est parfait de régularité.

A Montbouy, visite de l'église (XI<sup>e</sup> s.), bâtie par les Frères Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem. Les vestiges de la Commanderie des Templiers existent encore dans le haut du village. Dans la rue de Saint-Fargeau, on trouve une cave avec voûte ogivale (XIII<sup>e</sup> s.) comme il en existe assez fréquemment dans le Gâtinais.

La voiture suit la route latérale au canal, ancien chemin allant en Suisse par Entrains et que suivait l'aqueduc.

A gauche, les hameaux du Vieux-Renard, de la Borde, où existaient deux léproseries. Au Tertre, on a trouvé un atelier. Aux Brangers, existait un cimetière mérovingien.

Au château de Benne, l'excursion se poursuit à pied en suivant un chemin celtique qui traverse le ru de Sainte-Geneviève, à l'aval d'un ancien étang. On laisse la fontaine des Romains à gauche. En remontant sur le plateau, on trouve, à gauche du chemin, une butte qui n'a pas encore été qualifiée avec certitude. Seules, des fouilles indiqueront s'il s'agit d'un tumulus ou

d'une petite calotte de calcaire lacustre, isolée sur la formation des argiles, sables et galets. Cependant, autour de cette butte principale, il existait des petites buttes sableuses qui furent fouillées par M. VIOT et qui pourraient constituer des tumuli d'enceinte. Le chemin conduit à Maltaverne où les excursionnistes remontent en voiture jusqu'à Châtillon-Coligny.

Après le déjeuner, les excursionnistes visitent la magnifique collection d'objets préhistoriques réunis par M. VIOT et appartenant principalement à la région de Châtillon. Quelques vitrines renferment des objets provenant de Seine-et-Oise, notamment des pointes de flèches qui sont remarquablement belles.

Les Naturalistes profitent ensuite de l'aimable autorisation de M. FILLEUL pour visiter le château de Châtillon, qui les a vivement intéressés.

Pour la visite du château et des curiosités de la ville de Châtillon, on trouvera toutes descriptions dans les guides régionaux.

Au cours de l'excursion, les botanistes ont récolté : *Rosa gallica* L. (Planté aux Arènes de Chenevière où il s'est naturalisé), *Nasturtium asperum* Coss., *Centrophyllum lanatum* D. C., *Cirsium eriophorum* Scop., (très abondant dans cette région), *Cyclamen europaeum* L. (Les Barres), *Nepeta Cataria* L., *Panicum germanicum* P. B. (Montcresson), *Asplenium Murbeckii* D o r f e. (murs de Châtillon-Coligny).

A l'École des Barres, les mycologues ont pu observer quelques champignons arboricoles : *Pleurotus cornucopiae* P a u l., *P. ulmarius* B., *Polyporus applanatus* P e r s.

Les excursionnistes arrivent ensuite aux Barres, où ils sont reçus par M. PARDÉ, conservateur des Eaux et Forêts, directeur des Ecoles forestières des Barres, qui fait visiter son domaine, en donnant avec une complaisance inlassable, les renseignements sur les nombreuses espèces d'arbres et d'arbrisseaux dont il observe les caractères depuis longtemps.

Pour la description du domaine des Barres, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter largement une notice descriptive et historique rédigée par M. PARDÉ.

#### **L'Arboretum national des Barres et le Fruticetum Vilmorinianum.**

L'Arboretum national des Barres, complété par le Fruticetum Vilmorinianum donné à l'Etat, en 1921, par M. Jacques DE VILMORIN, constitue, pour ce qui concerne les végétaux ligneux, une des collections les plus importantes et les plus intéressantes non seulement d'Europe, mais du monde.

Un botaniste étranger des plus connus, qui a parcouru l'univers, a déclaré que c'était un honneur pour la France de posséder une aussi riche collection d'arbres et d'arbrisseaux.

Cette richesse, les Français la connaissent peu ; ils sont la minorité parmi les nombreux botanistes et forestiers qui, chaque année, viennent visiter l'Arboretum et le Fruticetum.

On a dit souvent que le Français va chercher dans les pays étrangers ce qu'il possède dans sa patrie. Cela est vrai, non seulement pour les beautés naturelles et les richesses artistiques, mais aussi pour les collections scientifiques.

Cela tient sans doute à ce que le Français connaît mal son pays, peut-être pour cette simple raison qu'on ne lui fait pas suffisamment connaître.

Le domaine des Barres, propriété de l'Etat, est situé entre Montargis et Gien, sur le territoire de Nogent-sur-Vernisson. Sa contenance totale est de 90 hectares.

L'ancien domaine, d'une superficie de 70 hectares, fut acheté, en 1821, par Pierre-Philippe-André DE VILMORIN qui, dès 1823, commença à y planter des arbres d'essences diverses, en vue d'expériences. Il fut acquis, en 1866, par l'Etat qui, en même temps qu'il continuait et augmentait les essais commencés par Pierre-Philippe-André DE VILMORIN, en fit un centre d'enseignement forestier.

Actuellement, deux écoles y sont installées « l'Ecole d'Enseignement technique et professionnel », instituée pour compléter l'instruction des préposés, et « l'Ecole secondaire », destinée à former des gardes généraux. C'est le « Saint-Maixent » des forestiers.

Les essais sur les essences forestières, principalement sur celles d'origine étrangère, comportent plusieurs degrés. Lorsqu'une espèce exotique donne des produits intéressants dans la région où elle croît naturellement et que ses exigences, au point de vue climat, font espérer qu'elle pourra réussir aux Barres et rendre des services dans les forêts placées dans les mêmes conditions, on l'introduit d'abord, en un petit nombre d'exemplaires, dans l'Arboretum proprement dit.

L'« Arboretum des Barres », affecté à cette première série d'essais, fut créé par l'Administration des Eaux et Forêts en 1873. L'Arboretum, dessiné en jardin anglais, forme 14 pelouses (3 hectares).

Depuis le rattachement du Fruticetum Vilmorinianum au domaine des Barres, une partie de ce Fruticetum (1 hectare 70 ares) est devenu une annexe de l'Arboretum. Cette partie, que Maurice DE VILMORIN, le créateur du Fruticetum, appelait le « Pinetum », est, en effet, presque exclusivement planté en arbres appartenant à des espèces introduites en Europe.

Là, existent des exemplaires des essences découvertes depuis

peu dans les montagnes de la Chine. C'est peut-être, au point de vue de l'étude, la partie la plus intéressante du domaine.

L'Arboretum constitue une des plus riches collections dendrologiques du monde.

Les espèces exotiques appartiennent principalement à l'Amérique du Nord, du Japon, de la Chine, de la Sibérie, des montagnes de l'Asie-mineure et de l'Himalaya (essences feuillues et essences résineuses).

Un grand nombre de ces arbres donnent des graines fertiles permettant les semis naturels (8.523).

Des essais de 2<sup>me</sup> degré permettent d'apprécier comment les essences étrangères élevées aux Barres se comportent en forêt. Beaucoup d'essences exotiques ont montré leur valeur nulle pour la forêt française. Quelques essences exotiques méritent d'être acclimatées, citons :

Essences résineuses : Pins Laricio de Calabre et de Corse, sapin de Douglas, sapin de Vancouver, sapin de Low, Libocèdre décurrent, Thuya géant de Lobb, Sequoia sempervirens, Epicea de Sitka, sapin de Nordmann, Cyprès de Lawson, Génévrier de Virginie.

Essences feuillues : Noyer noir, Carya blanc, Carya des pourceaux (bois d'Hickory), Tulipia de Virginie, Aune cordiforme et subcordiforme, Chêne rouge d'Amérique, Chêne des Marais, Chêne de Banister.

Des essais du 3<sup>me</sup> degré déterminent si les sujets issus des semences récoltées aux Barres conservent les qualités de leurs parents, introduits directement de leur patrie.

Le « Fruticetum Vilmorinianum », don de M. Jacques DE VILMORIN en 1921, fut rattaché à l'Arboretum. Le Fruticetum est entièrement l'œuvre de Maurice DE VILMORIN.

Il occupe 7 hectares. Les plantations furent commencées en 1894. Il fut alimenté par des prélèvements à l'Arboretum Segrezianum d'Alphonse LAVALLÉE. Un grand nombre d'espèces nouvelles, découvertes principalement en Chine, sont données par les Missions étrangères. Actuellement, le nombre des espèces et variétés ligneuses représentées dans l'Arboretum et le Fruticetum atteint 1.000 pour les arbres et 5.000 pour les arbustes.

#### Bibliographie

Administration des forêts, Catalogue des Végétaux ligneux indigènes et exotiques existant dans le domaine forestier des Barres-Vilmorin ; Imprimerie nationale, Paris, 1878.

- Maurice DE VILMORIN et D. BOIS, Fruticetum Vilmorinianum. Catalogus primarius ; Librairie agricole, Paris, 1904.
- L. PARDÉ, Arboretum national des Barres, avec atlas ; Librairie des Sciences naturelles, Paris, 1906.
- Jacques L. DE VILMORIN, Enumération des Conifères fructifères provenant principalement du Pinetum des Barres, in *Journal de la Société nationale d'Horticulture de France*, novembre 1920.
- L. PARDÉ, Les principales essences exotiques de l'Arboretum national des Barres, de 1900 à 1920, in *Revue des Eaux et Forêts*, mai et juin 1921.
- id. Les principaux arbres du Domaine des Barres. Leurs dimensions suivant la circonférence à 1<sup>m</sup> 30 du sol, en 1900 et en 1920, in *Revue d'Histoire naturelle appliquée* ; volume III, n<sup>os</sup> 5 à 10, 1922.
- id. Les principales races de pin sylvestre dans le Domaine des Barres, in *Revue des Eaux et Forêts*, décembre 1922.
- id. L'Arboretum national des Barres et le Fruticetum Vilmorinianum, in *Revue scientifique*, n<sup>o</sup> 13, 14 juillet 1923.

---

**Séance du 9 Septembre 1923  
à Villecerf**

Présidence de M. le D<sup>r</sup> P. DUCLOS, Vice-président

M<sup>lle</sup> Germaine BATELOT, MM. E. BRU, P. CLÉMENT, M<sup>me</sup> H. COLDRE, MM. A. COURTELLEMONT, Ch. DAGNAC-RIVIÈRE, le D<sup>r</sup> H. DALMON, Jacques DALMON, E. DAVID, Pierre DROUET, M<sup>me</sup> P. DUCLOS, MM. P. DUMÉE, Ch. FAUVELAIS, le D<sup>r</sup> GABALDA, E. JEAN M<sup>me</sup> E. LEROY, M<sup>lle</sup> M. LEROY, MM. L. MURIAUX, U. NARME, C. PETIT, L. POOLE-SMITH, M<sup>lle</sup> S. RETTE, M<sup>me</sup> Albert ROBINET et M. le D<sup>r</sup> M. ROYER, assistent à la séance.

MM. L. BARBE, Bibliothécaire-archiviste ; Paul MALHERBE, Président, et M. A. POINSARD, Membre-administrateur, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Admission des Membres présentés à la dernière séance.

*Présentations.* — M. Achille HOUDIN, propriétaire, à Reclus, par Ury (Seine-et-Marne), présenté par M. le D<sup>r</sup> M. ROYER commissaires-rapporteurs : MM. G. COSSET et L. LÉCUYER.

M. Albert HUYARD, secrétaire de Mairie, Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne), présenté par M. le D<sup>r</sup> H. DALMON ; commissaires-rapporteurs : MM. N. GILLET et G. SAINT-ANDRÉ.

M. Anselme LENOBLE, Villecerf (Seine-et-Marne), présenté par M<sup>me</sup> P. DUCLOS ; commissaires-rapporteurs : MM. U. NARME et A. POINSARD.

M. Léon TOURNADE, « La Gloriette », Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne), présenté par M. R. FAY ; commissaires-rapporteurs : MM. le D<sup>r</sup> H. DALMON et G. SAINT-ANDRÉ.

*Correspondance.* — La Ville de Paris, sollicitée de louer les Vieux Moulins à tan du pont de Moret, pour y établir le siège de l'Association, allègue l'état de vétusté intérieure pour motiver son refus.

---

#### Questions diverses

*Captures nouvelles du Reduviolus boops Schiedte* [HEM. NABIDAE]. — Le D<sup>r</sup> Maurice ROYER signale la capture nouvelle de deux spécimens ♀ de cette rare espèce de Réduvide, dont il a donné une étude dans le *Bulletin* de 1920. L'une de ces femelles de *Reduviolus* a été capturée par notre collègue M. A. ROBINET, sur le territoire de La Genevraye (Seine-et-Marne), en fauchant dans une prairie, entre le Loing et le Canal, le 7 août 1923 ; l'autre a été capturée par notre collègue M. F. LE CERF, préparateur au Muséum National d'Histoire naturelle, en août 1923, aux Petites-Dalles (Seine-Inférieure).

Ce sont les sixième et septième spécimens connus actuellement de France.

*Plan cadastral de Villecerf.* — M. LENOBLE, maire de Villecerf, a bien voulu mettre à la disposition de ses Collègues, l'atlas cadastral de Villecerf et leur donner des renseignements sur les lieux dits.

L'étude des dénominations des lieux dits rentre dans notre programme, elles sont souvent le reflet d'une particularité géographique, géologique ou biologique régionale.

Avant la séance, les botanistes avaient admiré dans la propriété de M. LENOBLE, deux magnifiques spécimens de *Gleditsia triacanthos* L. [CÉSALPINIÉES].

---

Excursion du 9 Septembre 1923  
à Villecerf

Le but principal est la montagne de Trin, cette butte isolée, élevée, qu'on voit de partout, de Moret à Nemours, de Montigny-sur-Loing à Darvault.

\* \* \*

Le bassin de Paris est plissé de longs sillons, dont la partie haute s'appelle anticlinal, la partie basse synclinal. Un de ces anticlinaux prend la vallée du Loing en travers ; c'est l'axe du Roumois.

Coupant la vallée de l'École à Milly, il parcourt notre vallée par Recloses, Bourron, Montigny-sur-Loing, Villemer, Bois-Roux, Vallery. G.-F. DOLLFUS en a donné une coupe entre les deux synclinaux de Flagy, au Nord, et de Lorrez-le-Bocage, au Sud (1).

Le bombement de la craie amincit à Villemer la formation sparnacienne de l'argile plastique, qui fait sous-sol immédiat (2).

Une des lèvres du synclinal Nord est bordée d'une série de buttes qui dominent les villages de Villecerf, Dormelles, Flagy. Ces buttes sont des lambeaux de terrains tertiaires supérieurs : sables de Fontainebleau et calcaire de Beauce, recouverts de sable de Sologne (d'après la feuille de Sens : carte géologique, THOMAS) et de limon des plateaux, qu'on appelait autrefois diluvium rouge. Ces lambeaux de terrains se retrouvent sur une traînée rectiligne jusqu'en Champagne.

La montagne de Trin est une de ces buttes-témoins ; son point culminant est à 145 mètres (signal de Trin).

Entre les niveaux de base du Loing, du ruisseau de l'étang de Villeron et la plaine sparnacienne de Villemer, cette butte domine un socle de calcaire éocène reposant sur l'argile plastique. On peut s'en assurer et étudier les diverses formations : argile plastique à l'ancienne carrière Georges PANIER, près d'Ecuelles ; lutétien, bartonien (banc franc et marnes) à la carrière PICKETTY, où fonctionne un matériel moderne mû par l'électricité ; calcaire briard dans la lèvre du chemin de Ville-

---

(1) Cf. G. F. DOLLFUS. Recherches sur les ondulations des couches tertiaires dans le bassin de Paris, in *Bull. Soc. Géol. de France*, II [1890-91, juillet 1890], p. 25 du séparatum.

(2) Cf. SÉNARMONT. Essai d'une description géologique du département de Seine-et-Marne, Paris, 1844, p. 174.

cerf qui, partant de la route départementale n° 18, longe le pied de la montagne de Trin.

Sur la rive gauche de l'Orvanne, les berges arides du lutétien, couvertes d'herbe rase et de genévriers, font un contraste remarquable avec les arbres hydrophiles de la terrasse alluviale, à l'altitude de 53 mètres. Pour bien examiner ce point intéressant du niveau sparnacien, plancher probable de l'Orvanne, il faut quitter, avant la dépression du ru du Dy, venant de la ferme d'où sort la source, en amont, la route départementale n° 18 et rejoindre à travers champs le chemin herbu qui longe les marais de l'Orvanne.

Les botanistes verront une croupe aride de genévriers se terminer par une jeune plantation de vigoureux peupliers et, sur la bordure du marais, ils récolteront : *Sanguisorba officinalis* L. (1), *Lathyrus palustris* L., *Acrostichum Thelypteris* L., et sous les peupliers, au printemps, le long du ru de la fontaine du Dy : *Euphorbia palustris* L.

Les classiques signalent dans cette région : *Salix fragilis* L., *Eriophorum gracile* Koch., *Ægilops triuncialis* L., « dans les lieux secs et arides sur la butte au-dessus de l'Étang de Moret », F. V. MÉRAT, Nouvelle Flore des environs de Paris, 1836.

Au-dessus, sur le bord du chemin de Villecerf, *Euphorbia Gerardiana* Jacq., se fait remarquer dans la partie sèche, par ses feuilles étroites et pointues, et à droite de la route, sous des pins, *Gentiana germanica* Wild., associé au *Genista pilosa* L.

Nous ne manquons pas, avant de nous engager dans le chemin, de faire le tour de l'horizon.

A l'Ouest et Nord-Ouest, la forêt de Fontainebleau couvre la rive gauche du Loing ; au Nord, c'est la rive droite de la Seine et le mont de Vernou, dans la dépression Moret, surmonté des coteaux de la rive droite de l'Orvanne avec le bois de Saint-Nicaise et les rangées d'arbres de la route nationale n° 5 bis, qui enjambe notre ligne de partage des eaux ; à l'Est, Montarlot. Au Sud, les flancs boisés de la montagne de Trin barrent l'horizon. A nos pieds la ferme du Dy marque la tête d'un petit vallon où il existe une station préhistorique.

\* \* \*

On gagne la montagne de Trin par le chemin creux des Ruelles, qui permet d'examiner la nature du sous-sol et les

(1) Le *Sanguisorba officinalis* L., plante de la Vallée du Loing, <sup>ne remonte pas</sup> le cours de l'Orvanne en amont de l'Étang de Moret, (D' DUCLOS).

an Jeli

cf. Verrill, p. 190.

divers facies végétaux, aux différents niveaux de la montagne, dont les flancs sont plaqués de blocs de grès stampien. Au Sud de la butte, un de ces blocs est fiché dans un champ, en bordure du chemin de G. C. n° 22, de Villecerf à Episy ; on l'appelle la Pierre du Saut (1).

L'assise de sable stampien est épaisse de 25 à 30 mètres ; elle porte une végétation silicicole. On arrive à la tour qui domine un des saillants de la butte, au Nord.

Cette tour, haute d'une dizaine de mètres, a été construite vers 1860, par M. Alexandre LE GRAND qui demeurait alors à Villecerf. Ce n'est ni une tour télégraphique, ni une tour historique comme l'indique VIRÉ dans son article sur la vallée du Lunain, dans le journal *La Nature*, n° du 26 juillet 1890 (2).

L'ascension de l'escalier en ruine n'effraie pas quelques hardis Naturalistes, qui jouissent d'un panorama remarquable. Par temps clair, on aperçoit, dit-on, la tour Eiffel.

Nous nous contentons de la vue de Montereau, encadré par le côté de Surville, le mont de Rubrette, le plateau de Ville-Saint-Jacques, aux fromages renommés.

Une partie des excursionnistes va retrouver l'autobus de Moret ; les habitants d'Episy et de Montigny-sur-Loing regagnent à pied leurs pénates en traversant la platière aux sables dits de Sologne, parcelle 515 du cadastre de Villecerf. Des exploitations de pavés ont criblé le sol de « formes » où on trouve des cailloux de silex peu roulés, dans une argile maigre, jaunâtre, et un sable grossier formé de petits galets de quartz laiteux, blanc, ou teint superficiellement par l'oxyde de fer, en lie de vin ; beaucoup de ces petits cailloux ont une apparence jaspoïde ; il y en a de noirs et de rouge sang. Cette formation remarquable déblayée par les exploitants pour atteindre les grès, a été étudiée par les géologues ; elle mérite une notice spéciale.

On descend à la ferme de Trin par une route d'exploitation, à travers des taillis en « jeune revennée », où le chataignier se remarque.

\* \* \*

La ferme de Trin, qui appartenait, avant la Révolution, à la famille CAUMARTIN, est le reste de l'ancien prieuré de Trin ou Train, de l'ordre de Grantmont.

---

(1) Cf. Ce même *Bulletin*, p. 143.

(2) Cf. LÉON LE GRAND, le Prieuré de Trin, in *Ann. Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, XXV, [1907], p. 48.

Ses 190 arpents étaient clos, autrefois, de murs, et la ferme était reliée par une avenue au château de Saint-Ange, de la largeur de 6 perches 12 pieds, et plantée de 4 rangs d'ormes. « La butte et montagne de Train, qui est en friche et de nulle valeur, contenait, avec 15 arpents de friche appelés la vallée de Baligan, qui est entre la dite butte et les bois de la Fontaine du Dy, 93 arpents 25 perches, tenant du midy suivant les sinuosités, aux bois, vignes, terres et friches de plusieurs particuliers, et le droit de chasse appartenait au domaine. » (1).

Avant d'être la propriété des CAUMARTIN, le domaine de Train était à *cens* successivement au curé de Villecerf, à un sieur COIGNET ou CUGNET, une demoiselle PETIT, un sieur LAMOTTE-CHABOUILLE, qui le tenait des prieurs, anciens bénéficiaires depuis 1317.

Vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, en effet, des Grandmontains y avaient fondé un monastère sous le vocable Saint Etienne de Trahins ; il comptait 6 religieux en 1295.

MM. Paul QUESVERS et Henri STEIN ont consacré une notice à ce monastère.

Actuellement, la ferme de Trin est exploitée, ainsi que Maza-gran, par notre collègue GAMPERT, dont nous admirons les troupeaux de moutons dans les éteules.

Notre collègue Etienne JEAN nous rappelle que des hirondelles blanches volaient sur ces troupeaux en 1922 (2) et il nous signale, vers les bois de la Roche à Picard, des « grouettes » arides, fréquentées par l'Œdicnème criard ou courlis de pierre.

---

(1) Cf. Archives nationales q<sup>t</sup> 1428 (articles 264, 265 et 282) — aveu du 28 août 1786 rendu par Antoine Louis François LEFÈVRE DE CAUMARTIN.

(2) Cf. *Bull. Ass. Nat. Vallée du Loing*, V, [1922], p. 160.

## Communications

---

### La Flore des graviers de la Vallée du Loing à Dordives (Loiret)

par le Dr P. DUCLOS

La flore de la vallée proprement dite du Loing est constituée en général par une végétation de marais tourbeux : prairies de peupliers avec *Carex*, *Phragmites*, *Eupatoires*, *Spirées*, *Pigamons*, *Sanguisorbes*, bois humides de *Frênes*, *Aulnes*, *Viornes*, *Saules*.

Dans certaines régions cependant, la flore de la vallée revêt un autre aspect : les alluvions anciennes, sables, graviers, cailloux roulés, forment un substratum différent des prairies marécageuses. Ce terrain, bien que recouvert par les crues d'hiver, se présente, pendant la majeure partie de l'année, comme une zone très sèche, aride même, résultant de sa constitution physique, de sa porosité permettant un assèchement rapide. D'où une végétation xérophile spéciale qui forme un contraste avec la flore habituelle de la vallée. Ce facies particulier ne paraît pas avoir été décrit. EVRARD (1) signale bien, en amont de Montigny et de Nemours, des « sables siliceux à échauffement estival considérable qui permet la présence d'espèces de l'Ouest et du Centre », mais d'après celles qu'il cite, il semble qu'il ait surtout en vue les tourbières à substratum siliceux comme il en existe entre Nemours et la Genevraie. L'objet de cette note est, au contraire, un facies xérophytique de la vallée. Il peut être observé sous forme de zones peu étendues, vers Montigny et Nemours, mais son plus grand développement est atteint à la hauteur de Dordives (Loiret).

Là, les alluvions anciennes constituent toute la rive droite, le Loing, à gauche, suivant le pied du coteau dont il n'est séparé que par le canal. En amont du Pont-de-César, s'étendent les Pâtures de Dordives, pâtures très sèches, sablonneuses, avec silix roulés couvrant par endroits entièrement le sol, entrecoupées par quelques fossés marécageux.

Cette prairie présente, entre quelques touffes de *Deschampsia coespitosa* P. B. et de *Genista tinctoria* L., une végétation rase, arénicole : *Nasturtium asperum* C o s s., *Alyssum calycinum* L., *Trifolium procumbens* L., *T. filiforme* L., *T. arvense* L., *T. ochroleucum* L., *T. striatum* L. (forme étalée et rampante qui couvre des étendues considérables), *Herniaria glabra* L., *H.*

*hirsuta* L., *Sedum album* L., *S. acre* L., *S. reflexum* L., *Cirsium acaule* All. (s. var. *caulescens*), *Veronica Teucrium* L., *Carex praecox* J a c q., et les Graminées des genres : *Poa* L., *Phleum* L., *Festuca* L.. A noter également : une forme naine à fleurs blanches de *Cardamine pratensis* L., la rareté de *Sanguisorba officinalis* L. (forme naine), et des Orchidées (*Orchis latifolia* L. seulement). Vers les fossés reparaissent les grandes espèces hygrophiles banales.

A mi-chemin du moulin de Nançay, on rencontre un grand bois sablonneux très sec à *Quercus* L. et *Sarothamnus* W i m m. qui revêt l'aspect de la Forêt de Fontainebleau ou des Sables de Nemours : en abondance croissent *Jasione montana* L., *Brasica Cheiranthus* Vill., *Armeria plantaginea* Willd., association véritablement remarquable qu'on ne s'attend guère à rencontrer au fond de la Vallée du Loing. Le sol est couvert de *Sedum* et notamment *Sedum sexangulare* D. C. y abonde avec *Alchemilla arvensis* S c o p., *Scleranthus perennis* L., *Erodium cicutarium* L'H é r i t., *Dianthus prolifer* L., *Rumex Acetosella* L., *Koeleria gracilis* P e r s. Et parmi cette flore à caractère général silicole, les Muscinées ne sont représentées que par deux espèces : *Thyridium abietinum* B r. E u r., et *Hypnum rugosum* E h r h. calcicoles typiques dont la présence ici est un contraste de plus. C'est probablement dans une zone analogue que JEAN-PIERRE (2) signale à Fontenay-sur-Loing, *Spiraea Filipendula* L. dans les prairies.

Le bois que nous venons de décrire s'étend jusqu'à la rivière, il est inondé par les crues et d'ailleurs sur son côté N.-E., dans une large dépression (ancienne ballastière), avec un dénivellement qui n'atteint pas 0<sup>m</sup> 70, on retrouve le plan d'eau avec *Ranunculus Flammula* L., *Ænanthe media* G r i s., *Cirsium bulbosum* D. C., *Veronica scutellata* L., *V. serpyllifolia* L., *Alisma Plantago* L., *Juncus compressus* J a c q., *Carex leporina* L., *C. disticha* H u d s., *C. panicea* L., *Bryum pallens* S w., *Hypnum riparium* L., avec taillis de Saules, Aulnes, Frênes. Plus loin, vers le moulin de Nançay, reparaît la végétation hygrophile habituelle de la Vallée du Loing.

En aval du Pont-de-César, le faciès xérophytique se continue. On observe une tentative de défrichement de la prairie : une friche de plusieurs hectares borde la rivière qui coule à moins d'un mètre au-dessous : terrain très aride, couvert de cailloux roulés. Il est envahi par *Verbascum pulverulentum* Vill. et *Barbarea vulgaris* R. B r. et à terre rampe toute une série d'espèces xérophiles qu'on ne rencontre pas d'ordinaire dans la vallée : *Arenaria tenuifolia* L., *A. serpyllifolia* L., *Asperula cy-*

*nanchica* L., *Sherardia arvensis* L., *Ajuga genevensis* L., *Brunella grandiflora* Jacq., *Calamintha Acinos* Clairv. et les espèces déjà citées de *Trifolium* et de *Sedum* (*S. sexangulare* D. C. très abondant). Une ballastière présente les mêmes espèces que celle d'amont, avec de nombreux *Carex Pseudo-Cyperus* L. et sous de récentes plantations de peupliers : *Euphorbia stricta* L. et *Senecio aquaticus* H u d s.

Ce faciès s'effile en pointe le long de la rivière et se termine à 1 kilomètre en aval : sur son côté N.-E. reprend la prairie tourbeuse à hautes herbes, qui descend vers Souppes.

Ainsi, peut-on observer dans cette zone spéciale, des graviers des alluvions anciennes, au niveau presque de la rivière, la présence d'espèces xérophiles, en général silicoles, caractéristiques des niveaux supérieurs (Sables de Fontainebleau). Fait intéressant pour la distribution des végétaux de la région et qui montre bien l'influence de facteurs multiples dans la constitution d'une station végétale (propriétés physiques du sol, perméabilité, associées aux caractères chimiques et géologiques du terrain).

#### Bibliographie

1. — F. EVRARD. Les Facies végétaux du Gâtinais Français et leurs rapports avec ceux du Bassin de Paris dans la région de Fontainebleau ; Thèse Doctorat ès-Sciences Naturelles, Paris 1915.
2. — H.-E. JEANPERT. Vade-Mecum du Botaniste dans la Région Parisienne, Paris 1911.

---

### Les Temps préhistoriques dans le pays de Moret

par G. LIORET

#### Avant-propos

Je me propose de rassembler ici, pour le *Bulletin des Naturalistes de la Vallée du Loing*, les faits ou témoignages avérés et certains concernant les Temps préhistoriques à Moret et dans les environs.

Pour atteindre ce but, j'exposerai ce qui ressort des travaux par lesquels, depuis un demi-siècle, les chercheurs ont réussi à produire à la lumière du jour les instruments, armes et outils dont usait l'homme anté-historique de Moret et ce qu'ils ont pu découvrir de ses mœurs ou de ses coutumes.

Je ne revendique, en conséquence, d'autre mérite que celui d'avoir mis en ordre des matériaux disparates, en vue de faciliter la tâche aux

travailleurs qui voudraient, dans ce pays, se livrer à de nouvelles recherches sur nos ancêtres primitifs. Aussi bien, je veux tout d'abord rendre hommage à ceux qui m'ont précédé dans cette voie et qui sont : MM. CHOUQUET, BERGERON dit CHAMPONNAIRE, TOULOUZE et le D<sup>r</sup> BON.

Les mémoires parus dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Seine-et-Marne*, sous la signature de M. E. DOIGNEAU, de Nemours, m'ont également fourni d'utiles renseignements. Ai-je besoin de dire que « Le Préhistorique » de M. Gabriel DE MORTILLET a été pour moi un guide souvent consulté ?

Le lecteur voudra bien retenir que cette étude s'adresse, non pas seulement aux « Naturalistes de la Vallée du Loing », mais encore à mes concitoyens de Moret qui, eux, n'ont pas toujours le loisir de s'instruire longuement sur les choses préhistoriques. On ne s'étonnera donc point d'y rencontrer, çà et là, des observations préliminaires ou de brèves définitions destinées à mieux faire comprendre l'ensemble.

J'ajoute que je traiterai ce sujet de la façon la plus modeste, en m'appuyant sur des faits acquis et sans les rattacher aux spéculations de la philosophie.

---

### Généralités

Dans l'enfance de l'humanité, l'homme primitif, pour se protéger et pour répondre à des besoins se développant chaque jour, sentit la nécessité de fabriquer des armes et des instruments usuels.

N'ayant alors à sa disposition que le gourdin classique, il fut amené à se servir de la pierre, d'où le nom *d'âge de la pierre*.

Ramasser un silex cassé c'était déjà, à cause du bord coupant de la pierre, se procurer un outil. En détacher des éclats à l'aide d'un autre caillou plus dur, c'était en tirer d'autres objets. Par un tel procédé, il obtint ces instruments en forme de marteaux ou de coups de poing qui, sans que l'on sache bien à quoi on les utilisait, reçurent, par la suite, la dénomination commune de *haches*.

Tout le monde a vu, tout le monde connaît ces haches visiblement faites à la main.

Plus tard, l'homme apprit à polir la pierre et à façonner ces grattoirs, couteaux, etc., que l'on a recueillis en quantité innombrable, aussi bien à la surface qu'à l'intérieur du sol, dans les terrains quaternaires. De là cette première conclusion que l'homme a vécu à l'époque quaternaire.

Quelques savants ont cherché à démontrer l'existence de l'homme à la période tertiaire. Il ne semble pas qu'ils aient apporté jusqu'ici des preuves indiscutables.

Je rappelle, à ce propos, *l'Homme fossile de la forêt de Fon-*

*tainebteau*, homme pétrifié, disait-on, trouvé en 1823 dans la forêt, près de Moret, au quartier de Marion-des-Roches et qu'on prétendait couché sur son cheval. Ce bloc n'était d'ailleurs qu'un simple rognon de grès, « qu'une masse informe décorée du nom d'homme fossile ». Chose singulière, transporté à Paris exposé boulevard des Capucines, il fit accourir la foule et eut les honneurs d'un rapport à l'Académie des Sciences. La légende est aujourd'hui définitivement détruite (1).

Quoi qu'il en soit, la multitude des documents préhistoriques amena une première classification se basant sur cette constatation qu'aux temps les plus reculés, la pierre est toujours éclatée tandis que, dans les temps plus récents, le polissage apparaît. D'où les noms de *paléolithique* (pierre ancienne), pour l'âge de la pierre taillée, et de *néolithique* (pierre nouvelle), pour l'âge de la pierre polie.

Mais, par suite de l'avancement rapide de la science préhistorique, ces deux périodes trop longues, englobèrent trop de choses. Voilà pourquoi M. G. DE MORTILLET les a subdivisées en les caractérisant par le nom d'une localité où l'industrie correspondante a été étudiée et pratiquée; cela lui donna pour le *paléolithique* : l'époque *chelléenne* ou de Chelles (Seine-et-Marne); l'époque *moustérienne* ou du Moustier (Dordogne); l'époque *solutréenne* ou de Solutré (Saône-et-Loire), et l'époque *magdalénienne* ou de la Madeleine (Dordogne).

Quant à la période *néolithique*, elle comprend surtout l'époque *rohenhausienne*, de Robenhausen (Suisse).

Cette chronologie relative fait maintenant autorité.

Pour mettre en œuvre leurs instruments, les hommes primitifs employaient surtout le silex de la craie, des calcaires durs, ou encore, comme dans notre région siliceuse, le grès lustré ou cli quart. Leur préférence allait au silex, à cause de sa dureté et de son mode de cassure.

La forme de ces objets variait à l'infini.

En 1871, François BERGERON, dit CHAMPONNAIRE, un vigneron de Moret, en parcourant le chemin de Viliève, autrement dit de Cantèces, que l'on aménageait alors en chemin vicinal, ramassa sa première hache taillée, dans le déblai, près du champ d'expériences. Intrigué par sa conformation impossible à imaginer sans le concours d'une main humaine, il la montra à M. CHOUQUET, naturaliste averti et renseigné, venu depuis peu à Moret

---

(1) Voir G. LIGNER, L'Homme fossile de la forêt de Fontainebleau, in *Bull. Soc. d'Archéol. du dép. de Seine-et-Marne*, XIII, [1910], pp. 179-190.

C'est ainsi que ces deux chercheurs entrèrent en relations et se mirent, tous deux, à poursuivre des recherches sur lesquelles nous aurons à revenir plus loin.

### *Paléolithique*

Les instruments de la période paléolithique sont en petite minorité dans le bassin de Paris et dans celui du Loing, notamment à Moret. Il ne faudrait pas en conclure que notre territoire a été complètement abandonné durant le paléolithique, mais, rares à la surface du sol, les documents qui nous sont restés de cette époque proviennent soit des alluvions, soit de certaines couches d'argile où il est difficile de les découvrir ; de là leur petit nombre.

*Période chelléenne* — Le pays de Moret jouissait alors d'un climat tempéré, comparable à celui du midi de la France. Cela nous est démontré par l'étude de MM. DE SAPORTA et TOURNOUER sur les tufs de La Celle dont ils placent l'origine au début de l'époque quaternaire.

Dans le travail de ces deux savants, nous voyons que la flore de Moret et des environs a été déterminée, par M. DE SAPORTA, au moyen des empreintes figurant sur le tuf, empreintes dont le figuier, plante essentiellement méridionale, « constitue la nouveauté la plus saillante » ; du reste, le figuier n'a pas été seul relevé à La Celle, par M. DE SAPORTA ; il y a rencontré, en même temps, d'autres plantes qui ne se reproduisent plus spontanément que sur les bords de la Méditerranée. C'est donc bien la température du Midi qui régnait alors chez nous.

On ne trouvera pas inutile de signaler ici que les résultats obtenus par MM. DE SAPORTA et TOURNOUER sont dus à l'initiative de M. CHOUQUET, de Moret, qui leur a indiqué l'emplacement des tufs de La Celle.

À l'époque chelléenne, l'homme ne dispose que d'un instrument unique qui est un silex ou un fragment d'autre roche, taillé sur deux faces, rendu amygdaloïde par martelage, affectant la forme d'une amande et répondant à des besoins très divers. C'est la hache, avons-nous dit, terme impropre bien que consacré par l'usage.

On sait que le nom de *chelléen* vient de la station préhistorique de Chelles, dans la vallée de la Marne. J'y insiste, non pas seulement parce que Chelles fait partie de Seine-et-Marne, mais encore parce que c'est M. CHOUQUET, notre ancien compatriote, déjà cité, qui, aidé de son collègue M. LE ROY, a reconnu le premier cet important gisement.

Près de Moret, à La Celle, entre le cimetière et le pied du coteau qui tend à la Seine, BERGERON, dit CHAMPONNAIRE, a trouvé une hache en calcaire ayant l'aspect et les caractères de l'époque chelléenne, puis, quelques jours après, au même endroit, deux autres haches qu'il regardait comme chelléennes, mais qui sont d'une attribution douteuse.

M. CHOUQUET, dans une nouvelle excursion aux tufs de La Celle, a recueilli une hache du type de Saint-Acheul, c'est-à-dire de la fin du chelléen, de cette période transitoire où le travail humain a fait quelques progrès sans atteindre les modèles de la période moustérienne qui vient après le chelléen.

Toujours au lieu de La Celle, M. TOULOUZE a eu l'occasion de voir 50 haches extraites par M. Victor BÉZAULT d'une carrière située au sud du Cimetière, en contre-bas et à droite du chemin de La Celle à Vernou. Ces haches étaient enfouies dans le tuf même, à des niveaux différents, les unes séparées, les autres groupées. Taillées à grands éclats, elles sont pour le plus grand nombre en silex; quelques spécimens proviennent de ce calcaire dur et compact que les géologues appellent *calcaire de Brie*. Selon MM. Emile COLIN, REYNIER et A. DE MORTILLET, ces haches paraissent appartenir au commencement de l'époque de Saint-Acheul.

Elles sont dispersées en différentes mains; quelques-unes sont perdues (1).

D'autres objets en pierre taillée ont été relevés sur le plateau, entre l'endroit dont nous venons de parler et le château de Gravelle, en sorte qu'on est amené à penser qu'il y a eu là un lieu de stationnement, aux temps préhistoriques.

Le territoire de La Celle est le seul, dans le canton de Moret, où l'on ait remarqué jusqu'ici, des traces de l'homme chelléen.

*Période moustérienne.* — Il se produisit, à l'époque moustérienne, un abaissement de la température dû à l'extension des glaciers sur les hauts sommets. L'homme commença dès lors à chercher dans des grottes un abri contre le froid, sans cesser cependant d'avoir des stations à l'air libre, sur les plateaux ou sur le bord des fleuves. Les alluvions quaternaires de la Seine contiennent, en effet, de nombreux silex moustériens, sinon à Moret, du moins dans les environs de Paris.

L'homme chelléen, nous le savons, ne se servait que d'un seul

---

(1) Les travaux de la ligne de Montereau à Corbeil ont détruit cette carrière. — Parmi les possesseurs des haches en question, on peut citer l'École d'anthropologie, l'École des Mines, M. TOULOUZE, M. PRIÈRE, instituteur, M. COLIN.

instrument; l'homme moustérien en possède de nouveaux, tels que les racloirs, les pointes, les lances qui ont précisément caractérisé l'époque moustérienne.

Autre différence à noter: les instruments chelléens sont travaillés sur les deux côtés, tandis que les pièces moustériennes ne présentent des retouches que sur une seule face.

Le pays de Moret, jusqu'à l'heure actuelle, n'a pour ainsi dire point fourni de documents moustériens.

M. G. DE MORTILLET a ramassé sur le mamelon des tufs de La Celle, un silex de la fin du moustérien. Ce silex, posé à la surface du sol, a pu y être apporté et dater d'un temps antérieur ou postérieur à la formation du tuf. Il tient du moustérien, mais il offre sur la face plane, un travail de retouche qui est un indice de passage au solutréen. C'est peu.

Pour constater des traces de moustérien dans notre région, il faut remonter le Loing jusqu'à Nemours et la Seine jusqu'à Surville, près Montereau; vers Nemours, M. DOIGNEAU a rencontré des pointes du Moustier; à Surville, M. CHOUQUET a trouvé des silex de la même époque.

En ce qui concerne la faune, M. TOULOUZE, en examinant les argiles plastiques de Chantoiseau, a eu l'attention attirée par des débris d'auroch (*Bos priscus* Bo j.).

L'auroch, il est vrai, appartient en principe à la période moustérienne, mais il a vécu longtemps après dans ce pays; plus tard seulement, l'intervention de l'homme l'a fait fuir. Aussi ne saurait-on soutenir que les fragments mis de côté par M. TOULOUZE remontent à l'époque moustérienne, ou même solutréenne. J'ai en ma possession une dent de cet auroch.

**Période solutréenne.** — Le climat est plus sec qu'auparavant. Les glaces deviennent moins considérables, les cours d'eau diminuent de volume.

Les pierres taillées prennent des formes plus dégagées et plus élégantes. Il y a progrès; l'art commence à prendre naissance.

Le solutréen est d'ailleurs jusqu'à ce jour à peu près inconnu à Moret.

M. A. DOIGNEAU fils, dans son livre « Nos Ancêtres primitifs », donne à la page 108, les modèles d'un burin et d'un perçoir à bec de perroquet, venant de Montigny-sur-Loing, et les classe dans l'industrie de transition du solutréen au magdalénien. Est-ce suffisant pour constater une apparition du solutréen dans le canton de Moret ?

Du reste, la remarque en a été faite, la moitié Nord de la France est très pauvre en gisements solutréens.

*Période magdalénienne* — Au cours de cette période, la température s'abaisse.

Le gel et la froidure poussent l'homme à se loger dans les grottes, si bien que le magdalénien a été appelé parfois *l'époque des cavernes*.

Jusqu'au solutréen inclusivement, on n'employait que la pierre pour la confection des armes et des outils. A partir de la période magdalénienne, les silex restèrent très abondants, mais on fit usage, en même temps, des parties osseuses des animaux et de la corne des Cervidés.

Parmi les trouvailles magdaléniennes faites dans le canton de Moret, il faut citer celles de M. THOMAS-MARANCOURT, à la Pointe-des-Brosses, commune de Montigny-sur-Loing, où l'heureux explorateur a retiré de la terre des pierres taillées et des ossements d'animaux nettement magdaléniens, ainsi que l'a reconnu M. G. DE MORTILLET. Il s'agit d'un véritable foyer qui figurera plus loin dans la partie se rapportant aux *stations et gisements*.

M. E. DOIGNEAU, de Nemours, étendait volontiers ses investigations dans la forêt, jusqu'auprès de Moret, au Long-Rocher, proche Montigny-sur-Loing. Il y a récolté des lances, des grattoirs et de nombreux éclats d'os qui, suivant M. DE MORTILLET, peuvent appartenir à la transition du magdalénien au robenhausien de la période néolithique qui suit.

Lors de la construction de l'aqueduc de la Vanne, à quelques centaines de mètres en amont de la Colonne, en cette partie de la dérivation qui passe au Midi du chemin de Moret à Ville-Saint-Jacques, un ossement de renne a été relevé par les ouvriers. BELGRAND, le savant ingénieur de la Ville de Paris, géologue et préhistoricien distingué, l'a lui-même identifié.

Le renne, quant à son développement dans notre pays, a atteint son apogée au temps de la Madeleine, à tel point qu'on a proposé de donner au magdalénien le nom *d'époque du renne*. Il paraît donc justifié de placer cet ossement dans le magdalénien.

On voit que les objets venant des périodes précédemment étudiées et trouvés chez nous sont plutôt rares et d'un caractère peu marqué. On peut en conclure que la population y était alors peu élevée. Ce n'est pas à dire cependant qu'elle ne l'ait ni habité, ni fréquenté. Il serait singulier d'affirmer la présence de cette population à Montereau et à Nemours, sans admettre qu'elle ait descendu les vallées de la Seine et du Loing, déjà dessinées géologiquement, jusqu'au point de rencontre de ces deux cours d'eau. La pénurie d'instruments paléolithiques serai

sans doute moindre chez nous, si des recherches spéciales y étaient effectuées.

### *Néolithique*

Si les temps paléolithiques ne nous ont donné que peu d'éléments d'information sur notre région, il en va tout autrement de l'époque néolithique (1).

Le climat plus tempéré et plus uniforme à cette évolution de notre planète, plaçait l'homme dans des conditions de faune et de flore à peu près semblables à celles de nos jours. L'élévation de la température eut pour conséquence de faire émigrer vers le Nord les animaux des régions froides et particulièrement le renne, gibier favori de l'âge précédent.

L'auroch se conserva dans nos forêts.

Les hommes de cette époque ne se contentaient plus d'éclater la pierre pour en tirer des outils; ils la polissaient, d'où le nom *d'âge de la pierre polie*. Encore ne faut-il point s'y tromper; bien que le polissage ait servi de base à une classification préhistorique, les instruments polis restèrent, à coup sûr, l'exception; les pierres taillées, d'une pratique plus usuelle, ont toujours été les plus nombreuses. A la vérité, quel avantage pouvait-on se procurer par le polissage, sinon de satisfaire à un désir de luxe ?

Dans notre contrée, la plupart des instruments néolithiques sont, comme ceux des périodes antérieures, en silex marin de la craie et quelques-uns en grès lustré.

Généralement, les haches néolithiques étaient emmanchées, c'est-à-dire fixées à un manche en bois très renflé au sommet, de façon que ce renflement puisse être traversé par la pierre sans en être affaibli. Les plus petites s'emmanchaient dans des bases en corne de cerf; M. DE MORTILLET n'en a vu que quatre de cette espèce dans le département de Seine-et-Marne.

Malgré l'extension que prirent, à cette époque, les instruments en os et en bois, je n'en connais pas à Moret; on conçoit facilement que les objets en bois se soient rarement conservés.

*Outils et instruments.* — Les haches polies et les instruments néolithiques ont été trouvés, à Moret, dans les vignes, dans les cultures, dans les bois, aux abords de la forêt, là où le sol de-

---

(1) Je ne saurais entrer ici dans les détails de la classification préhistorique, ni dans ce qui a été dit sur l'*hiatus* entre le paléolithique et le néolithique. G. L.

meuré vierge, a longtemps renfermé tout ce qu'il a reçu. Les lits de la Seine et du Loing en restituent également, le plus souvent en bon état, parce qu'ils ont été perdus par accident. Quelques haches d'un beau poli ont été ramenées du fond de la Seine par des dragages exécutés en face du lieu-dit: Montchavant, et du promontoire de Saint-Mammès.

La plus belle collection de haches et d'instruments provenant du pays de Moret est celle dont BERGERON-CHAMPONNAIRE m'a fait le dépositaire.

Elle possède une remarquable hache en grès dur et lourd, un peu arquée, ayant dû être employée à différents usages et, entre autres, à usage de pioche. Elle mesure 0<sup>m</sup> 273 de long, sur 0<sup>m</sup> 15 de large et 0<sup>m</sup> 25 d'épaisseur moyenne; elle porte sur les bords une échancrure paraissant répondre à un système d'emmanchure. C'est une trouvaille faite par BERGERON-CHAMPONNAIRE sur le coteau gauche de la Seine, en face du village de La Celle. Je la range au début du néolithique.



Fig. 1. — Une hache trouvée à Moret en 1871, réduite des 2/3 (Collection CHAMPONNAIRE).

En plus des haches taillées ou polies, il y a lieu d'énumérer, tout au moins, les principaux instruments connus à Moret, à l'époque néolithique.

Ce sont:

Des *percuteurs*, fragments ponds, durs, grossiers, utilisés comme marteaux, ordinairement délaissés par les chercheurs;

Des *nucléus*, noyaux d'où l'on a détaché des lames; souvent terminés par une surface plane, sur laquelle on donnait des coups de perceur;

Des *couteaux*, lames étroites obtenues par cassures franches; notre pays en recèle une quantité considérable;

Des *grattoirs*, abondants à l'époque néolithique. Ceux de Moret sont lourds, épais, discoïdes et ont la forme de castagnettes;

Des *perçoirs*, éclats travaillés de façon à produire une pointe: assez rares non seulement à cause de leur fragilité, mais encore parce qu'ils étaient fréquemment remplacés par des poinçons en os;

Des *pointes pour les flèches, pour les lances ou pour les javelots*.

Les unes sont de simples éclats à sommet aigu; d'autres affu-

es et terminées en pointe, ayant à la base une partie mousse, manière à servir de base de fixation à la baguette; d'autres, à pédoncule, ont une tige qui explique ce mot; ces dernières sont à barbelures, ou sans barbelures.

Tous les instruments ou objets néolithiques recueillis sur le

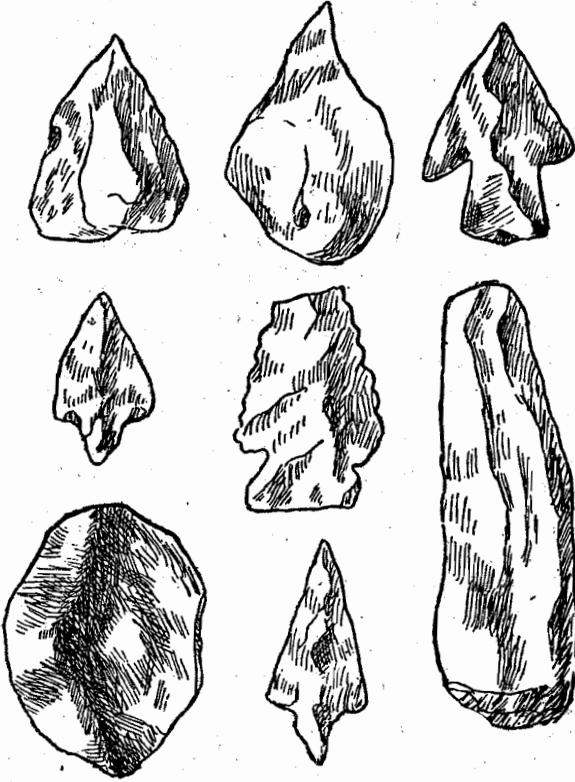


Fig. 2. — Instruments divers en silex taillé, provenant de Moret.

sol ou dans le sol du canton de Moret, ne sont pas restés à leur lieu d'origine; M. CHOUQUET en a emporté avec lui en quittant notre ville et en a d'ailleurs distribué un grand nombre à l'École d'Anthropologie, ou au Musée de Saint-Germain. CHAMPONNAIRE, lui aussi, a fait des dons au dehors. Ceux qui y subsistent, soit dans la collection CHAMPONNAIRE, soit chez les particuliers, montrent qu'au temps néolithique, la population qui fréquentait cette contrée, bien qu'encore nomade, ne laissait pas

que d'avoir une importance déjà appréciable, ainsi que nous allons voir.

*Stations et gisements.* — Après cet examen rapide des outils instruments de l'homme primitif dans le pays de Moret, il convient d'étudier les espaces circonscrits du même terrain où des preuves de l'industrie préhistorique ont été constatées.

a) C'est, tout d'abord, la station qui a existé à La Celle, sur les tufs quaternaires dont il a été précédemment parlé. Par suite des découvertes qui y ont été faites postérieurement et à plusieurs reprises, on peut poser en principe qu'elle s'étendait de La Celle au château de Graville.

b) Vient ensuite le promontoire entre Seine et Loing : sur cette hauteur, depuis la place de l'Eglise et l'écluse de Saint-Mammé au Nord-Ouest, jusqu'à la Colonne au Sud-Est, MM. CHOUQUE CHAMPONNAIRE, HERBELLEAU, instituteur, et autres, ont trouvé de nombreuses haches taillées ou polies et quantité d'outils : couteaux, grattoirs pointés, etc. Ce gisement, en raison de sa situation élevée entre deux cours d'eau, a dû être peuplé, cela semble d'autant plus assuré qu'on y a reconnu un polissoir et une partie de meule mouline le grain ; des détails viendront plus loin sur ces deux objets. Au climat de Saint-Mammès, aux Trous-aux-Renards, aux Oiseaux, à la Réserve, à la Colonne, les silex taillés marquent autant de lieux d'installation ou de passage. Aussi peut-on dire que tout ce plateau a été occupé par les peuplades plus ou moins errantes de l'époque néolithique.

c) Peut aussi être regardée comme une station, la portion de terrain entre le Loing et l'Orvanne, allant de la Fontaine-du-Dy à ce monticule que l'on appelle le Rocher d'Ecuelles, au Sud du village de ce nom. Dans cette zone relativement étroite, CHAMPONNAIRE a récolté, soit sur la terre, soit à l'intérieur du sol, et autour du rocher, nombre de haches, d'outils ou d'éclats néolithiques.

d) Plus au Nord, dans le delta que formait autrefois le confluent de l'Orvanne et du Loing, au lieu-dit Ravannes (1), CHAMPONNAIRE a relevé une station comparable à celle du Rocher d'Ecuelles ; elle en est d'ailleurs peu éloignée.

e) Sur la rive droite de l'Orvanne, à hauteur de l'Etang de

---

(1) On sait qu'avant la construction du canal, soit avant 1725, l'Orvanne se jetait perpendiculairement dans le Loing, en face de Ravannes ; ce ne fut que lors des travaux du canal que ce petit cours d'eau a été dérivé pour aller mêler ses eaux, vers le pont de bois de Saint Roch, à celles de la rivière principale.

loret, dans le coteau, à la limite de Moret et d'Ecuelles, M. CHOUVET a recueilli dans la terre noire d'une fouille et autour de cette fouille, des fragments de haches, des pointes, des grattoirs, les ébauches de flèches et tous les modèles ordinaires des outils remontant à l'âge de la pierre polie.

f) Rive gauche du Loing, sur le plateau des Gros, depuis la sortie de Moret jusqu'à la vallée du Cygne, on a constaté d'autres races de silex travaillés résultant d'un stationnement ou d'un passage.

g) En 1892, à Montigny, à 500 mètres de la propriété des Grouettes, des carriers, en retirant la terre autour d'un groupe de trois roches, dans l'intention de les convertir en pavés, heurtèrent leurs pics à des silex gisant au milieu de débris d'animaux et d'un amas de cendres.

Prévenu, M. THOMAS-MARANCOURT se rendit auprès des ouvriers et trouva, sur place, des lames taillées avec un cachet spécial de finesse, des nucléus, des grattoirs, des perçoirs, des éclats, ainsi que des os tellement friables qu'il ne put en conserver qu'un petit nombre, dont un morceau de mâchoire et plusieurs dents.

Une roche, en surplomb sur les deux autres, des cendres mêlées à la terre, l'autorisèrent à croire que l'endroit avait été choisi comme foyer ou lieu de campement.

Les ossements furent soumis à M. DE MORTILLET, lequel répondit à M. THOMAS-MARANCOURT qu'ils se rapportaient au *renne* et qu'ils comprenaient, en plus des dents et du fragment de mâchoire, une base de tibia, la base d'un canon et une portion de phalange. La lettre de M. DE MORTILLET se terminait par ces mots significatifs: « Cette faune ne laisse aucun doute sur l'âge « du gisement que vous venez de fouiller. C'est une station « magdalénienne ».

h) Mais la station préhistorique la plus considérable des environs de Moret, se délimite depuis la tête amont du siphon des Eaux, route de Montereau, jusqu'à Ville-Saint-Jacques. Il y a eu là un et même plusieurs ateliers où l'on taillait la pierre, où l'on fabriquait les objets nécessaires à la vie.

CHAMPONNAIRE y a rencontré une énorme quantité d'instruments et d'outils et des milliers d'éclats; il ne s'agit plus ici d'un court séjour, mais bien la preuve évidente d'un stationnement prolongé.

Des gisements de silex ont encore été observés vers la gare de Moret et à Veneux-Navon.

En résumé, ces stations et gisements permettent d'affirmer l'homme préhistorique résidait de préférence sur les collines sur les plateaux, à une altitude moyenne de 80 mètres, sans s'éloigner des cours d'eau.

Les silex dont il est ici question étaient, dans la plupart des cas, accompagnés de débris de poterie sur lesquels des explorations seront données dans la suite de ce travail.

M. CHOUQUET possédait une hache en serpentine verdâtre, tant du parc de Gravelle. La collection CHAMPONNAIRE en a une en jadéite noire. Ces produits, faits de matières introuvables dans notre pays, sont d'origine étrangère. D'où viennent-ils ? L'Orient, de l'Asie, ainsi que certains le prétendent ? Comment ont-ils été apportés dans les environs de Moret ? Par des itinéraires ou des rapports commerciaux ? Autant de questions sans réponses certaines. Ils attestent seulement que des relations existaient entre notre pays et les contrées éloignées.

**Le polissoir de Saint-Mammès.** — Avant de polir les pièces, fallait les préparer, les ébaucher. On commençait par dégrossir la matière première au moyen de coups qui détachaient de grands éclats; les coups devenaient ensuite de moins en moins forts et les éclats plus petits, de manière à se rapprocher de la forme voulue. Pour diminuer les aspérités, on martelait sur les faces les parties saillantes et l'on terminait en procédant au polissage.

Cette dernière opération se pratiquait parfois sur des polissoirs mobiles d'un faible poids, mais, le plus souvent, sur des polissoirs fixes, en grès, atteignant le volume d'une roche. Sur ces roches, sillonnées de longues rainures, on frottait énergiquement la pièce à polir en lui donnant un mouvement de va-et-vient et en ayant soin d'interposer du sable mouillé entre l'ébauchette et le polissoir. D'autres cuvettes plus petites servaient à finir le travail sur les bords.

Le polissoir de Saint-Mammès, d'un poids approximatif de 15 tonnes, roche en grès, scellée à un socle de poudingue, se trouvait originairement à 500 mètres à l'Est du village, près du sentier des Cailloux.

De forme ovulaire, il porte une rainure et une cuvette. La rainure, fuseau allongé de 0<sup>m</sup> 56 de long, sur 0<sup>m</sup> 95 de large et 0<sup>m</sup> 015 de profondeur, est creusée dans le sens du plus grand arc.

Avant la découverte de ce polissoir par MM. TOULOUZE et

BERGERON-CHAMPONNAIRE, un essai de fracture avait été essayé, puis abandonné, grâce à la dureté du grès lustré.



Fig. 3. — Le polissoir de Saint-Mammès.

Dans le but d'empêcher le renouvellement d'une pareille tentative, M. TOULOUZE l'a fait transporter chez lui, à Saint-Mammès, laissant dans le champ où il se trouvait, la plus grande partie du poudingue, gangue parasite et inutile dans l'espèce. MM. TOULOUZE et CHAMPONNAIRE parvinrent à détacher

le poudingue du bloc, en le chauffant « d'un feu d'enfer ».

A son départ de Saint-Mammès, M. TOULOUZE m'a remis son polissoir qui, arrivé au terme de ses voyages, repose maintenant au milieu de mon jardin, à l'abri de nouvelles déprédations.

Il est assurément regrettable qu'il ne soit plus à sa place primitive, encore faut-il reconnaître que les enlèvements successifs dont il a été l'objet ont sauvé l'existence de ce vénérable monument, intéressante révélation sur le centre préhistorique auquel s'applique ce travail.

Encore peut-on admettre qu'il y en avait d'autres sur le plateau, entre Seine et Loing, ou autour de Moret, mais ils ont été sans doute cassés et réduits en morceaux employés comme pierres à construire.

**Grottes.** — Bien que l'on fasse remonter l'usage des grottes au magdalénien et même au solutréen, on peut se demander pourquoi ces abris naturels, repaires des animaux, n'auraient pas toujours été instinctivement occupés par les hommes.

A l'époque néolithique, où l'on commençait à rendre un culte aux morts, on utilisait les unes à l'habitat humain, les autres aux caveaux d'inhumation où les corps gisaient avec leur mobilier.

En général, l'homme s'installait, lui et les siens, dans des grottes assez hautes pour qu'on puisse s'y mouvoir aisément, tandis que les grottes sépulcrales, surbaissées, et au besoin créées artificiellement, présentaient un abord peu facile.

En 1898, MM. TOULOUZE et CHAMPONNAIRE explorèrent, non sans difficultés, la *Grotte aux Poux*, sise au sommet de la déclivité qui regarde la vallée de La Celle, près du chemin qui con-

duit à La Thurelle. Vérification faite, elle mesurait 5 mètres de longueur, sur une élévation de 1<sup>m</sup> 50 à 1<sup>m</sup> 80 au milieu; l'entrée en avait été réduite en hauteur par un petit mur laissant le passage aux habitants, de façon à en interdire l'accès aux animaux. Le plancher était recouvert d'un dallage en meulière. Les pierres de ce dallage retirées et le sol attaqué à la pioche, nos deux travailleurs amenèrent au jour une portion de pariétal humain, de côtes, un humérus, quelques fragments de crâne, la partie supérieure d'un fémur, le tout appartenant à un adulte et, d'autre part, différents ossements d'un enfant de six à sept ans. Ces squelettes avaient été bousculés par les animaux fouisseurs.

Au fond de la grotte, un amas de détritiques contenait des cendres avec déchets d'ossements de sangliers, de lapins, des restes de cuisine et, en particulier, deux morceaux de poterie bien cuite, bien façonnée, que M. TOULOUZE attribua à l'âge de bronze.

Une grosse pierre, écroulée dans la grotte, s'opposa à ce que les recherches fussent poussées plus loin.

Ce que je viens de dire permet de croire que *la Grotte aux Poux* a été habitée par l'homme et que, par voie de conséquence, elle a eu d'autres habitants que ces insectes à ventre plat qui s'attachent aux cheveux des hommes et aux poils des animaux.

Dans la partie de la forêt, près de Montigny, dans un chaînon du Long-Rocher, parmi les roches amoncelées, on voyait autrefois une belle grotte, dite *Caverne du Croc-Marin*.

Vers 1830, M. FRANTZ-ZELTNER, qui dirigeait une exploitation de grès, en fit dégager l'ouverture; il se trouva en présence d'une grotte naturelle, agrandie par la main de l'homme, comprenant trois chambres contiguës, de hauteur suffisante pour qu'on put s'y tenir debout.

Elle fut d'abord visitée par M. CHOUQUET, de Moret, et ensuite par M. DOIGNEAU, de Nemours. Ce dernier y rencontra, à des profondeurs variables, dans un sol mélangé de terre de bruyère et de sable jaune, des tessons de poterie.

Parmi ces fragments, quelques-uns portaient l'empreinte des époques gauloise et gallo-romaine, mais la plus grande partie du lot se composait de poterie mal cuite, faite à la main avec une terre épaisse, semée d'éléments siliceux qui est celle que l'on fabriquait au temps de la pierre polie.

Il s'y mêlait aussi de nombreux éclats de silex relativement petits, des outils imparfaits avec polissage inachevé, des os d'animaux actuels, surtout de cerf.

Selon M. DOIGNEAU, cette caverne n'aurait pas servi de demeure à l'homme en temps ordinaire, mais seulement de retraite

en cas de danger, cela, dit M. DOIGNEAU « en raison de l'éloignement de l'eau et du silex ».

On chercherait vainement, aujourd'hui, la *Caverne du Croc-Marin*, telle que l'a connue M. DOIGNEAU. Jusqu'en 1870, l'administration forestière avait défendu d'y faire du pavé. La guerre survint et un garde donna, de son autorité privée, l'autorisation d'exploiter ces rochers, ce qui revient à dire que les carriers s'empressèrent d'en extraire des pavés.

En 1891, M. THOMAS-MARANCOURT, habitant à Montigny, en la propriété des *Grouettes*, résolut de poursuivre les fouilles commencées par M. DOIGNEAU. Plein d'ardeur, il se rendit sur le terrain, mais, à la place de la grotte, il n'aperçut, sous les roches « qu'une espèce de trou aux trois quarts bouché par des sables « et des moellons, encombré de ronces et d'orties ».

A la première attaque, il recueillit des fragments de couteaux, de poinçons, de poteries, d'os fendus dans le sens de la longueur, toutes pièces préhistoriques assez nettes pour l'encourager à persévérer.

Il revint plusieurs fois à l'emplacement de la grotte et obtint, comme on va voir, des résultats qui méritent d'être rapportés.

Pendant deux mois consacrés à ce travail, exécuté tant par lui-même qu'avec l'aide d'ouvriers à la journée, il fouilla, cribla et mit hors de la grotte 70 mètres cubes de sable et moellons. En sorte qu'il put circuler à l'intérieur sur un espace de 12 mètres de long sur 6 de largeur. Il y découvrit un foyer renfermant quantité de silex bruts et travaillés, ayant subi l'action du feu. Parmi les silex de ces fouilles, je citerai : un éclat en forme de cœur, travaillé sur les bords et renflé dans ses parties médianes, deux casse-têtes (?), plusieurs grattoirs discoïdaux, une quinzaine de lames en pointes, trois scies, 40 pointes de flèches allongées en feuille de laurier, 20 pointes ordinaires, 12 harpons ou crochets, deux pointes de flèches barbelées et divers outils de cliquart (1).

A ces pierres taillées, toutes de petites dimensions, se trouvaient mêlés des tessons de poterie préhistorique, vite émiétés entre les doigts, et d'autres plus résistants. Certains portaient des traces d'ornements : empreintes avec le doigt, cordons de hachures ou de pointillés (2).

---

(1) THOMAS-MARANCOURT, Mes fouilles au Croc-Marin; Fontainebleau, Imprimerie Bourges, 1891.

(2) Il fait observer que, dans cette énumération d'objets, on s'est bien gardé de comprendre les tessons ou morceaux de verres modernes laissés par les ouvriers.

A quoi il faut ajouter quelques dents et quelques os de renne et de castor, identifiés par M. PÉRIER, chirurgien de l'Académie de Médecine et par M. FISCHER, alors aide-naturaliste au Muséum.

Contrairement à l'avis de M. DOIGNEAU, M. THOMAS-MARANCOURT estime que la grotte du *Croc-Marin* ne fut pas un refuge temporaire ou de hasard, mais une véritable station. Selon lui, lorsque les hôtes du *Croc-Marin* avaient besoin d'eau, ils descendaient à la rivière (2 kilomètres).

Quoiqu'il en soit de cette opinion, il reste que l'ancienne *Caverne du Croc-Marin* se distingue autant par ses dimensions que par les objets qu'elle a rendus.

Plus en dehors de Moret, une autre grotte mérite de retenir l'attention, à cause de l'intérêt qu'elle présente. Je veux parler de celle qui a été étudiée par M. CHOUQUET, sur des renseignements fournis par M. QUESVERS, de Montereau. Elle est percée près de la limite du canton de Moret, à La Grande-Paroisse, dans le mamelon portant le nom de Tertre-Guérin. C'est une grotte sépulcrale de 6 mètres de profondeur, sur 2 mètres de largeur et 1 mètre de hauteur. Après en avoir débarrassé l'entrée, M. CHOUQUET y reconnut une sépulture complète ayant contenu 35 individus, puis des haches polies, divers instruments en silex, des débris d'outils en bois de cerf et quatre vases en terre grise, de l'époque néolithique. La pièce la plus importante était un crâne trépané, venant d'un sujet âgé, du sexe masculin, ainsi que l'a déclaré M. BROCA.

**Sépultures.** — L'homme paléolithique n'enterrait pas ses morts, il les abandonnait. Il ne faut donc pas s'étonner si ses ossements sont perdus et si cet âge n'a laissé aucun exemple authentique de ses tombeaux. Il est généralement admis qu'aucune sépulture véritable ne se rencontre avant le néolithique; le respect dû aux dépouilles humaines n'a débuté qu'à cette époque.

Dans la tombe, à côté des corps, on plaçait un mobilier funéraire composé de choses ayant appartenu au défunt: des haches, des outils en silex, des poteries, des objets de parure et même les provisions jugées indispensables pour accomplir le grand voyage. Ce dernier trait est d'ailleurs frappant, en ce sens qu'il dénote un certain esprit de religiosité et la croyance en une vie future. L'homme néolithique voyait-il donc dans la mort « le commencement d'une vie nouvelle ? »

Les sépultures préhistoriques régulières, connues dans le pays de Moret, bien que peu nombreuses, ne manquent pas de mériter l'attention.

Au bois de Roussigny, dans une sablière d'où l'on avait préalablement extrait des haches polies, de la poterie, des éclats de grès lustré, MM. CHOUQUET et CHAMPONNAIRE ont découvert, à 2<sup>m</sup> 50 de profondeur, au-dessous d'un terreau noir, un squelette complet caché dans des cendres. Les silex étaient néolithiques, mais les poteries, décorées de dessins très simples, dataient de l'âge de bronze, selon M. CHOUQUET. Ce squelette isolé, dissemblable à ceux des environs, et qui serait celui d'une femme, paraît avoir appartenu à une tribu de passage.

En 1891, au lieu-dit Montière, territoire de Saint-Mammès, un propriétaire voulut faire disparaître de son champ, un gros bloc de grès. Après de grands efforts, il le déplaça légèrement, mais devant la presque impossibilité de parvenir à ses fins, il laissa retomber la masse sur le côté et ramassa, sur le terrain devenu libre, une hache en silex.

A quelque temps de là, M. TOULOUZE, instruit de ce détail, vint fouiller l'emplacement et y pratiqua une tranchée.

Il fut récompensé de sa peine. A 1<sup>m</sup> 10, il rencontra un humérus, des fragments de crâne et divers débris, le tout dans une petite chambre sépulcrale de 1<sup>m</sup> 75 de long sur 0<sup>m</sup> 90 de large, dont le fond était dallé et les faces grossièrement maçonnées en pierres calcaires. Le corps reposait sous la roche avant qu'elle ne fut dérangée. Les morceaux du dallage avaient été soumis au feu, probablement pour se conformer à un rite particulier. Comme mobilier funéraire, M. TOULOUZE releva une hache polie, une pointe de flèche, trois autres silex et un vase d'une pâte grossière d'argile et de grains siliceux.

Quant aux ossements, sauf cette constatation que le sujet était de petite taille, ils n'ont procuré aucune indication spéciale.

Rive droite de la Seine, dans les roches qui dominant la maison dite de *la Garde de Dieu*, près Saint-Mammès, à 30 mètres au-dessus du niveau du fleuve, M. TOULOUZE a trouvé un crâne humain, seul reste d'une sépulture remuée à la pelle par les terrassiers, lors des travaux de la ligne Montereau à Corbeil. Le squelette avait été inhumé sous un abri rocheux; la tête ronde ou brachycéphale, portait une trace de blessure.

En 1895, l'infatigable M. TOULOUZE a exhumé aux *Roches-Courteaux*, rive gauche de la Seine, à la base des roches calcaires, diverses parties d'une sépulture comparable à celle de *la Garde de Dieu*.

Plus récemment, en 1908, CHAMPONNAIRE et le D<sup>r</sup> BON ont mis à jour, sous une couche de terre de 0<sup>m</sup> 80, un ossuaire néolithique, à l'extrémité du faubourg d'Ecuelles, à gauche de la route

nationale n° 5 bis, allant vers Montereau, dans les carrières de M. LEROY, au lieu-dit *Saint-Lazare*.

Cet ossuaire était formé de deux rangées de blocs de grès déterminant une chambre sépulcrale de 2<sup>m</sup> 80 de long, 1<sup>m</sup> 80 de large et 0<sup>m</sup> 80 de haut, avec dallage de pierres plates posées à sec.

Les ossements, présentant dans leur ensemble les squelettes d'une dizaine de sujets, ont été apportés d'ailleurs et placés sans le moindre soin. MM. CHAMPONNAIRE et BON les ont trouvés mélangés au terrain quaternaire et brisés; ce n'est qu'avec d'infinies précautions qu'ils parvinrent à en retirer deux boîtes crâniennes.

La présence, à l'intérieur de ces calottes crâniennes, de coquillages fluviatiles (*Helix hispida* L.), dont il n'y a pas trace dans le limon ambiant, montre que les ossements provenaient d'un champ de sépulture situé ailleurs et, vraisemblablement, sur les bords du Loing ou de l'Orvanne, qui sont imprégnés de ces coquillages, circonstance qui prouve en même temps leur origine préhistorique. Sauf ceux d'un enfant, ces os ont appartenu à des adultes; ils sont en outre, dit le D<sup>r</sup> BON, anatomiquement, des temps néolithiques.



Fig. 4. — Disque perforé et amulette provenant du tumulus d'Écuelles.

Dans la terre étaient enfouis quelques silex et des poteries réduites en morceaux.

Les silex se composaient de deux haches polies, une hache taillée, quatre couteaux grands et petits, deux pics, six pointes de flèches triangulaires sans pédoncule et des éclats, plus une amulette et une pendeloque.

Avec les poteries, bien qu'elles fussent en pâte grossière et d'une cuisson imparfaite, le D<sup>r</sup> BON est parvenu à rajuster quelques vases. Leur restitution indique la silhouette des vases néolithiques.

Dans cet ossuaire, c'est-à-dire dans cet assemblage d'ossements qui n'ont pas gardé leur individualité, puisqu'ils ont été apportés, sans précaution, d'un autre lieu, CHAMPONNAIRE et le D<sup>r</sup> BON ont voulu reconnaître les éléments constitutifs d'un dol-

men à classer parmi les monuments mégalithiques. Sans me prononcer, je m'en réfère à M. Paul BOUËX, de Nemours, qui a poussé à fond les études préhistoriques.

Dans un article publié par la Revue *L'Homme préhistorique* (1), M. Paul BOUËX admet, suivant la théorie de M. M. BAUDOUIN, développée chez nous, en Gâtinais, par M. HUE, que les menhirs sont les jalons d'une ligne aboutissant à un dolmen, ou à une sépulture dolménique. Entre autres exemples, il cite précisément cette singularité que le menhir d'Ecuelles est situé sur un alignement ou ligne droite reliant les deux sépultures d'Episy (dolmen de Pierre-Louve) et de Saint-Lazare.

*Tumulus* — On donne ce nom à des amas de terre ou monticules artificiels recouvrant des tombeaux.

On n'en connaît qu'un à Moret, celui qu'a décrit M. CHOUQUET, dans une brochure parue en 1878 (2). Il se trouvait sur la commune d'Ecuelles, à la limite de celle de Moret, au bas d'un coteau en pente douce, face au Sud, entre la route de Montereau et le chemin de Montarlot, près de l'Etang, en cet endroit déjà signalé plus haut comme un lieu de stationnement.

Il diffère des tumulus ordinaires en ce sens qu'il est établi, non sous un mamelon, mais en sous-sol. Peut-être, à l'origine, les pierres supérieures étaient-elles apparentes, mais, au moment où M. CHOUQUET l'a exploré, une couche végétale de 0<sup>m</sup> 25 le recouvrait.

Le propriétaire du champ où ce tumulus formait cave, enleva des moellons qui gênaient son labour ; surpris de voir des ossements sous les pierres, il chargea les pierres dans son tombereau et laissa les ossements.

M. CHOUQUET, informé, se livra à des recherches personnelles qui lui donnèrent des ossements humains calcinés, parmi lesquels quelques-uns entiers, non calcinés, puis, à côté, dans un trou, cinq fragments de crâne. Il en conclut qu'il y avait eu, en cet emplacement, des sépultures de deux rites différents l'un de l'autre ; l'un avant, l'autre après l'incinération. Il constata aux alentours, dans d'autres petites chambres, l'application du rite complet de l'incinération ; ces chambres, entourées et recouvertes de pierres, contenaient des maxillaires, des dents, des parties de crânes ; certaines de ces pièces étaient complètement noircies par le feu, d'autres à peine brûlées, ce qui s'explique

---

(1) *L'Homme préhistorique*, n° d'Octobre 1912.

(2) CHOUQUET, Un tumulus au début de l'incinération en Seine-et-Marne, 1878.

par le fait que ces restes humains dataient du début de l'incinération où l'on ne savait pas encore incinérer.

Une *cella* intacte renfermait un couteau en silex noir, de 0<sup>m</sup> 10, une amulette en schiste verdâtre avec deux trous de suspension, un disque en silex percé, et des morceaux de poterie néolithique.

Ces documents sont propres à l'époque de la pierre polie, mais, ainsi que le dit M. CHOUQUET, ils paraissent se rapprocher de cette période où l'homme se transforme, adopte de nouveaux usages et progresse.

Les crânes, identifiés par M. BROCA, rappellent la race déjà observée par M. CHOUQUET au Tertre-Guérin; deux d'entre eux se distinguaient par des entailles dues à la trépanation.

L'usage de la trépanation préhistorique sur le vivant est aujourd'hui admise par les savants; elle a été plus d'une fois démontrée par M. BROCA et d'autres chirurgiens. Les hommes primitifs étaient belliqueux. Dans leurs combats corps à corps, ils cherchaient à se frapper à la tête et s'assommaient consciencieusement. Il fallut imaginer un moyen de guérir le mal; on inventa la trépanation.

Toujours est-il que, en ce qui concerne la perforation des os crâniens de notre tumulus, on ne voit pas comment les rongeurs auraient pris le goût des os carbonisés. En tous cas, les sépultures dont il s'agit font voir qu'au temps de la pierre polie l'incinération, alors à son commencement, n'était pas encore généralisée.

On a voulu donner le nom de *tumulus* à cette motte appelée *le Donjon*, sur le territoire de Moret, au lieu-dit *le Calvaire*. Des fouilles faites en 1875 ont rendu des fragments de poterie gallo-romaine et une monnaie de VICTORINUS AUGUSTUS, du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il n'y a rien là de préhistorique. Le nom de *Motte-Donjon* se rapporte d'ailleurs historiquement à une autre origine.

**Poterie** — La poterie ne semble pas avoir existé durant le paléolithique; on ne la connaît qu'à partir du néolithique. La poterie de cette époque, conservée à Moret ou aux alentours, est en terre noirâtre, remplie de grains siliceux, mal corroyée, façonnée à la main et de formes irrégulières. On la cuisait à l'air libre, au feu, d'une façon insuffisante et non, comme on l'a cru, au soleil, car ce procédé aurait desséché la terre, sans aller jusqu'à la cuisson.

Les récipients ainsi obtenus, — rarement gardés en entier jusqu'à nous, — présentent des bases peu larges, arrondies

pour être posées sur des creux. Les plus usuels sont unis, certains portent un semis de coups d'ongles ou d'impressions faites au doigt.

Bien que j'aie déjà eu l'occasion de signaler plus haut les stations, gisements ou sépultures de la région, dans lesquels on a recueilli des débris de poterie, ce ne sera pas verser dans les redites que de mentionner spécialement l'atelier anté-historique que, sur les indications de CHAMPONNAIRE, MM. CHOUQUET et TOULOUZE ont décrit chacun de leur côté, atelier assis au-dessus de Moret, dans la vallée du Loing, aux Roussigny.

Les bois de Roussigny, aux temps géologiques, constituaient une étendue de terrain semée de dunes, sur la rive gauche du Loing, à hauteur du poste forestier moderne de Gros-Bois et en face du village d'Ecuelles, de l'autre côté de la rivière.

Ce territoire, ainsi qu'il résulte des pièces et documents relevés, a été occupé à l'époque néolithique par un vaste atelier de poterie de 950 mètres de long sur 350 mètres de large.

Le sol de l'atelier, sous la couche végétale, est composé d'un sable noir, brûlé et battu, longtemps piétiné par les hommes et durci par les feux qui cuisaient les poteries fabriquées en ce lieu.

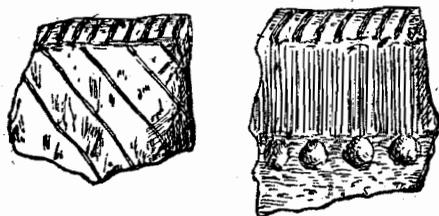


Fig. 5. — Débris de poterie de Roussigny.

Un grand nombre de fragments furent retirés du sol, à 0<sup>m</sup> 70 de profondeur en moyenne. La pâte de toute cette céramique répond au signalement déjà donné: pâte mal lavée, mélangée de silice et de calcaire, sèche et peu cuite. Il est expédient de remarquer qu'on la retrouve pareille, en d'autres points autour de Moret, ce qui paraît montrer que l'atelier de Roussigny fournissait des vases et des récipients aux tribus voisines.

Ça et là, un silex taillé ou poli se logeait au milieu de tessons de poterie, d'ossements d'animaux ou de déchets de cuisine, indices certains d'un séjour sur place.

Bien mieux, l'homme néolithique de Roussigny, savait ébaucher des dessins d'ornement. C'est ainsi que sur certains vases,

à la circonférence au-dessus de la panse, était marquée d'un rangée de points ronds faits avec le doigt ou avec un bâton; plu haut, sur le rebord, le potier avait tracé des lignes diagonale parallèles, espacées de 0<sup>m</sup> 005<sup>m</sup>/<sup>m</sup>.

Quelques-uns de ces vases, couleur rouge brique, cuits à un plus haute température, étaient ornés de cordons cablés très décoratifs dénotant une préoccupation artistique.

L'argile pour fabriquer ces objets, venait probablement d'Ecuelles, entre Ecuelles et Episy où elle est abondante; l'eau se prenait dans le Loing, qui coule à 200 mètres.

Il y avait là une véritable exploitation où le travail risquait cependant d'être interrompu dans les saisons pluvieuses, par les crues du Loing.

Le développement du goût et de l'ornementation amena en même temps, chez l'homme de cette époque, l'amour de la parure.

A l'appui de cette assertion, maintes fois vérifiée ailleurs, je n'ai à fournir, pour le pays de Moret, que peu d'exemples, dus aux recherches de M. CHOUQUET et de BERGERON-CHAMPONNAIRE.

D'une excursion au château de Graille, M. CHOUQUET a rapporté une amulette en jadéite verte, objet de parure arrivé chez nous par immigration de l'Orient, semble-t-il, et, du tumulus d'Ecuelles, une autre amulette avec trous de suspension et un silex percé, pendeloque dont on faisait des colliers.

CHAMPONNAIRE a trouvé à la Motte-Pargnier, un disque et quelques pendeloques à colliers.

L'ossuaire néolithique de Saint-Lazare contenait aussi, on l'a vu, une amulette et une pendeloque.

**Mégalithes.** — Les premiers mégalithes (monuments de grosses pierres) apparaissent avec le néolithique; ils comprennent des *menhirs* et des *dolmens*.

Autrefois, on les appelait des monuments *celtiques* ou *druïdiques*; c'était une erreur maintenant rectifiée, erreur, non seulement parce qu'ils sont souvent entourés d'instruments préhistoriques, mais encore parce qu'on a constaté l'existence de mégalithes dans des pays comme l'Algérie, le Maroc, la Palestine, les Indes et autres où il n'y a jamais eu ni celtes, ni druides.

Les *menhirs* sont des grosses pierres dressées dans le sens de la longueur et fichées en terre par un bout, de manière à se tenir dans la position verticale. On les nomme parfois pierre droite, pierre fiche, grosse pierre.

Tout le monde connaît, dans le pays, le menhir ou pierre droite d'Ecuelles, planté près du village, sur le bord du canal. C'est un bloc de grès méplat de forme irrégulière, ayant 3<sup>m</sup> 50

de haut, sur 2<sup>m</sup> 50 de large et une épaisseur moyenne de 0<sup>m</sup> 50, avec 1 mètre d'enfoncement dans le sol. Visité et reconnu par bien des savants (1), il présente tous les caractères d'authenticité.

Des fouilles, exécutées en 1860, n'ont fourni que des traces de sépulture et une hache taillée, en pierre noire. Comme note locale, je rappelle qu'en cette même année 1860, le propriétaire du champ où s'élève le menhir, homme avisé et entendu, disait à ses concitoyens: « Vous voyez, voilà une pierre sur laquelle les paysans de ce temps-là, repassaient leurs faux. »

M. le marquis DE ROYS, le père, dans une lettre qu'il écrivait à M. l'abbé POU GEOIS, auteur d'une « Histoire de Moret », en juillet 1875, accorde au menhir d'Ecuelles, une origine druidique. C'est ce que l'on pensait alors, nous savons que cette opinion n'est pas fondée.



Fig. 6. — Pierre levée de Dormelles.

D'autres n'ont pas manqué d'y voir un monument commémoratif de la bataille de Dormelles, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, ou une borne sur les grandes pistes de cette époque; ce sont là des fables qui ne reposent que sur l'imagination de leurs inventeurs.

Le canton de Moret possède encore le menhir de *La Roche de Dormelles*, grès en ciment siliceux, fiché en terre au lieu-dit *La Roche*, soit exactement à la sortie des Grands Bois, à 700 mètres du Pimard et à 100 mètres du chemin du Pimard à Dormelles.

---

(1) La dernière fois par de nombreux membres de la *Société préhistorique de France*, sous la présidence de M. A. DE MORTILLET.

C'est un trapèze irrégulier ayant 1<sup>m</sup> 40 au-dessus du sol et 1<sup>m</sup> 30 de face; la partie enfouie est de 1<sup>m</sup> 20 (1).

M. Paul BOUEX, qui a étudié les mégalithes de la contrée et qui les connaît mieux que personne, dit de celui-ci: « C'est peut-être « le plus fruste et le plus contestable de la région » (2).

Les *dolmens* sont de grosses dalles posées de champ et supportant d'autres dalles horizontales, de manière à produire un monument qui ressemble à une énorme table.

Ils étaient, à l'origine, dérobés à la vue par cette raison que l'homme préhistorique les enterrait et les recouvrait de terre.

Dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, I, [1904], Marcel BAUDOIN a émis l'avis que « les grands menhirs « seraient des monuments indicateurs des nécropoles mégalithiques », autrement dit les menhirs seraient des jalons conduisant par alignements en ligne droite à un dolmen

C'est en application de cette théorie que M. Edmond HUE, membre de la Société préhistorique de France, à l'aide des menhirs de la *Pierre-aux-Couteaux* (Diant), de la *Pierre-Cornoise* (Thoury-Ferrottes) et de la *Roche de Dormelles* a découvert le dolmen de *Pierre-Louve*, situé au lieu-dit *Pierre-Louve*, au fond d'un vallon, près de l'intersection du chemin de Rebours à Episy et du chemin de la Folie à Rebours, à la limite Sud-Est de la commune d'Episy, au Nord de l'Étang de Villeron. On l'appelait parfois *Pierre-Lourde* (3).

Le propriétaire du terrain, un cultivateur de Rebours, a autrefois déblayé le tertre, non pas pour dégager le dolmen et en faciliter l'examen ou la conservation, mais dans le but d'aplanir le sol.

Le dolmen de *Pierre-Louve*, dit M. HUE, se présentait sous la forme en crapaud, c'est-à-dire avec la table fortement inclinée.

La table, inclinée en effet de 30 degrés à l'Ouest, avait une longueur de 3<sup>m</sup> 60, une largeur de 3<sup>m</sup> 25 et une épaisseur moyenne de 0<sup>m</sup> 40. Le pilier nord comptait 0<sup>m</sup> 70 au-dessus du terrain ordinaire, l'autre pilier une hauteur de 0<sup>m</sup> 35.

L'entrée se caractérisait par l'équerre des deux piliers; elle avait, — le sol était un peu cavé — une hauteur de 1<sup>m</sup> 60 et 0<sup>m</sup> 80 de largeur. La table et les piliers, tous trois en grès, se

---

(1) D'autres pierres droites existent à Diant, à Thoury-Ferrottes, etc., elles sont en dehors de notre cadre.

(2) P. BOUEX, Les Mégalithes des environs de Nemours in *L'Homme préhistorique*, n° de novembre 1912.

(3) Edmond HUE, Le dolmen de Pierre-Louve à Episy, en Seine-et-Marne in *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XXIV, [1906].

trouvaient parsemés, sur toute leur surface, de petites cavités peu profondes.

Le dolmen a été fouillé antérieurement à la reconnaissance qu'en a faite M. HUE, si bien qu'il n'y a recueilli que quelques silex taillés et des fragments de poterie dolménique.

Cet intéressant mégalithe a été détruit en 1910, par le propriétaire du champ où il reposait depuis une longue succession de siècles. La Société historique et archéologique du Gâtinais, non prévenue en temps utile, n'a pu empêcher sa perte.

Le marquis DE ROYS, qui habitait le château de Saint-Ange dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et s'adonnait à la Géologie, a voulu, dans un de ses écrits, envisager *la Roche-du-Sault*, sise au Sud et à proximité de la montagne de Trin, territoire de Villecerf, comme un dolmen ayant servi d'autel aux druides. L'erreur est aujourd'hui manifeste. A s'en fier à ce qui existe et à ce qui est vérifiable, *la Roche-du-Sault* n'a jamais eu qu'un pilier; les deux grosses pierres dont elle est formée, si bizarrement placées, sont des blocs erratiques. Du reste, le fait n'est pas isolé, les blocs erratiques ne se trouvent pas toujours dans un équilibre parfaitement stable. On en voit dans toutes les positions et cela explique comment il arrive qu'on les prenne souvent pour des mégalithes.

*La Roche-du-Sault* n'est autre chose qu'une pierre à légende, ou plutôt une pierre à légendes, au pluriel, parce que autrefois, les vieillards de Villecerf et de Rebours, en rapportaient deux, sans compter les variantes.

Selon la première, qui concerne tous les mégalithes voisins, « Gargantua entreprit un jour de creuser un nouveau lit au Lunain et de transporter sur son dos les déblais, pour élever la montagne de Trin. Des pierres tombèrent de sa hotte trop pleine et formèrent la Pierre-Louve, la Roche-du-Sault, etc. »

Selon la seconde « Gargantua étant sur les hauteurs dominant le Lunain, voulut lancer son palet sur la Roche-du-Sault. Mais le palet était trop lourd et tomba en route à Pierre-Lourde ou Louve que, pour ce motif, on appela aussi *le Palet de Gargantua*. » (1).

---

(1) « Ces légendes, ce nom de Palet de Gargantua que certains habitants donnent au dolmen de Pierre-Louve, font rentrer ces mégalithes dans la série des Pierres de Gargantua étudiées par M. Henri GARDON et par M. Paul SÉBILLOT ». Paul BOUX in *L'Homme préhistorique*, novembre 1912.

La Pierre Droite d'Écuellen, le dolmen de la Pierre-Lourde d'Épisy et le Palet de Gargantua de Villecerf ont été figurés en 1906; cf. Armand VIAÉ, Les mégalithes de l'arrondissement de Fontainebleau in *L'Homme préhistorique*, IV, [1906], n° 4.

Les mégalithes, en somme, ne se rencontrent pas en grand nombre dans le canton de Moret, mais il y en a eu davantage à l'époque préhistorique, soit qu'ils n'aient pas été remarqués, soit qu'ils aient disparu ou qu'ils aient été brisés et employés comme pierres à bâtir. Souvent, il n'en reste que des noms auxquels on n'attache aucune signification.

C'est ainsi que nous avons, à Moret, le nom de *La Pierre-Morin*, dont l'origine, — je ne suis pas le seul à le penser, — pourrait bien rappeler un monument préhistorique.

Quelle était la destination des mégalithes ? Certains les regardent comme d'anciens tombeaux, d'autres comme des limites, ou comme des monuments commémoratifs. Ces suppositions n'ont aucun caractère de certitude. Il est cependant permis d'espérer que la théorie de M. BAUDOIN, basée sur des recherches méthodiques, donnera la clef de l'énigme.

*Meule à moudre le grain.* — Le blé était déjà répandu à l'époque néolithique.

Pour le moudre, on employa primitivement, une grande pierre plate sur laquelle on écrasait le grain au moyen d'une mollette ou gros caillou arrondi de la grosseur du poing.

Plus tard, la grande pierre plate fut creusée sur sa face supérieure et c'est dans cette cavité que l'on plaça le grain à triturer, avec une mollette remuée violemment.

Lors de ses fouilles au bois de Roussigny, M. CHOUQUET exhuma une partie de meule en grès dur, ayant servi à l'usage que je viens de dire. Cet objet n'a pas été conservé à Moret.

Dans la suite des temps, le procédé que nous venons d'indiquer s'améliora.

Pour faire du blé farine, comme disent nos contemporains, on mettait le grain entre deux pierres circulaires disposées comme suit :

La pierre inférieure, taillée en creux peu profondément, et fixée sur place, remplissait l'office de meule dormante; la pierre supérieure, renflée au milieu, aplatie sur les bords, s'adaptait au creux de la première.

Le grain étant dans la concavité de la pierre inférieure, pour le moudre, on promenait dessus la pierre supérieure, par un mouvement d'aller et de retour plus ou moins analogue à celui du boulanger pressant la pâte et appuyant de son poids sur la meule. Le système, un peu penché, permettait à la farine de tomber au fur et à mesure en dehors de l'appareil.

M. Justin LAMOUREUX, de Moret, m'a fait don de la partie supérieure d'une meule de ce genre en grès lustré et portant des rainures en sens divers.

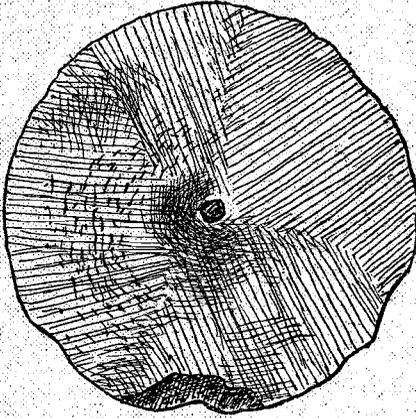


Fig. 7. — Meule à moudre le grain.

Elle lui venait de Isidore LEROY père, qui l'avait ramassée dans un *murger*, sur le plateau de Saint-Nicaïse.

Notre ancêtre néolithique a donc séjourné à Moret et sur les terres environnantes. La vallée du Loing, en raison de ses commodités, de ses produits et de ses avantages, ne pouvait être et n'a pas été abandonnée en ces temps reculés.

Le pays présentait d'ailleurs, la même configuration qu'aujourd'hui, avec plus d'âpreté pourtant, et plus d'énergie dans le relief. Encore convient-il d'observer que les hommes de cette époque, bien que moins nomades que leurs ascendants paléolithiques, changeaient cependant leurs pénates avec les saisons et les ressources du pays. Les savants s'accordent pour admettre que, après ces mouvements de tribus préhistoriques et à la fin du néolithique, la population, dans le centre de la France, y compris Moret, se composait de *dolichocéphales*, à têtes longues, à l'ossature accentuée, et de *brachycéphales*, à têtes larges, aux os plus arrondis. Les premiers constituaient les autochtones, les seconds, les immigrants venus, dit-on, de l'Orient.

Dès lors, le progrès suivit son cours, des industries nouvelles en témoignent. Les instruments se perfectionnèrent; les pierres

taillées ou polies, les outils d'os ou de bois de cerf disparurent de plus en plus devant l'emploi du premier métal pratiquement usuel qui fut le bronze.

L'âge du bronze succéda à l'âge de pierre (1).

### *L'âge du bronze*

Bien que le véritable *préhistorique* se termine avec la pierre, bien que des lueurs historiques se manifestent avec les métaux, il me paraît que le présent travail ne serait pas complet s'il ne comprenait quelques mots sur l'âge du bronze.

Le bronze, alliage de cuivre et d'étain, quoique n'étant pas un corps simple, a été le premier métal utilisé par nos grands ancêtres. Source de changements profonds dans les mœurs et dans les coutumes, il rendit la vie de l'homme plus facile et plus sûre.

L'âge du bronze n'a laissé que peu de souvenirs dans le pays de Moret. Du reste, l'emploi de ce métal ne s'est répandu que lentement, car la pierre est restée longtemps en usage après l'apparition du bronze.

Néanmoins, dans la forêt, non loin de Moret, au quartier de Marion-des-Roches, M. E. DOIGNEAU a recueilli différents objets comprenant, pour le plus grand nombre, des poteries qui sont de l'époque de transition entre l'âge de la pierre et celui du bronze.

M. THOMAS-MARANCOURT, dans ses fouilles au *Cróc-Marin*, nous nous dit savoir, — ce qui est insuffisant, — que des outils et armes de bronze ont été découverts dans cette grotte. Pour lui, il n'a trouvé qu'une moitié de fibule portant une mince rainure le long de ses bords.

M. CHOUQUET, dans un *éc* de ses opuscles, a noté, autour du squelette humain enseveli au bois de Roussigny, des détritrus remplis de silex et de poteries remontant à l'âge du bronze. M. le D<sup>s</sup> BON a reproduit par le dessin, quelques-unes de ces poteries avec leurs ornements.

M. CHOUQUET a également signalé de la céramique de la même époque, dans sa fouille faite entre le moulin de l'Étang et la route de Montereau, soit dans le rayon du tumulus d'Écuelles.

Comme instruments de l'époque, CHAMPONNAIRE ne connais-

---

(1) On trouvera dans le *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing* I, [1913], III, [1920], IV, [1921], des observations très intéressantes et très étudiées de M. Frédéric EOE sur l'origine, la signification et le but des roches gravées de la forêt de Fontainebleau. Je signale notamment, près de Moret, la description des gravures de *la Roche au Nom*, à Montigny-sur-Loing.

sait qu'une hache et une lame de poignard appartenant à la collection de M. Victor MARTIN, artiste peintre à Veneux-Les Sablons, et un javelot possédé par Edmond BERGERON, viticulteur aux Sablons.

Enfin, M. TOULOUZE, dans son exploration de la *Grotte-aux-Poux*, près de La Celle, a retiré du sol, mêlés à d'autres déchets, des morceaux de poterie bien cuite qu'il attribue, lui aussi, à l'âge du bronze.

\* \* \*

L'âge de bronze touche au seuil de l'histoire. Les temps historiques vont venir et amèneront des hommes qui ne se serviront ni de la fine lame de silex, ni des instruments en pierre, ni d'arcs, ni de flèches, mais qui s'imposeront et domineront avec des armes de fer, puis, plus tard, après bien des siècles et des siècles écoulés, avec des armes d'acier, jusqu'à ces modèles formidables et terrifiants que nous a révélé la dernière guerre.

Par ailleurs, M. E. DOIGNEAU, un des précurseurs des recherches préhistoriques, a écrit, pour servir de conclusion à ses études : « Il m'est arrivé souvent, en piochant sur le haut des « Beauregards (Nemours), de voir accroupi sur le sommet de « ce rocher, un misérable être à la mine farouche, à l'œil dur, « à la barbe rare, la chevelure relevée sur la tête, les doigts terminés par des ongles longs et forts comme des griffes, à peine « couvert d'une peau de bête et courbé sur son caillou qu'il « taillait, façonnait avec l'ardeur que donne ce grand maître, « la nécessité et la faim... tandis que passait en sifflant, au fond « de la vallée, rapide comme un météore, une machine forte « comme cent chevaux et que dirigeait sans effort des enfants « de cet homme...

« Ce rapprochement entre le point de départ et celui d'arrivée, saisit le cœur et trouble l'esprit. Il attriste et il console...  
« Il faut le reconnaître : quoique lentement, très lentement, « l'homme progresse; il s'élève, gagne en bien-être matériel, « comme aussi en valeur morale; il ne paraît pas que ses prétendus frères les gorilles en fassent autant. »

Ces paroles renferment tout un enseignement. Ainsi que le dit M. DOIGNEAU, elles nous attristent et nous consolent en mettant en opposition les misères de nos lointains ancêtres et les résultats aujourd'hui atteints. Elles nous montrent, par surcroît, que l'homme est parvenu à l'état actuel de la civilisation par le travail, par un travail constant, opiniâtre et intelligent,

**Deux nouvelles variétés d'*Eurydema oleraceum* L.**

[HEM. PENTATOMIDAE] capturées sur le territoire  
de la Vallée du Loing

par le D<sup>r</sup> Maurice ROYER

Les diverses variétés d'*Eurydema oleraceum* L. décrites jusqu'à ce jour <sup>(1)</sup> se divisent en deux groupes : l'un le groupe du type, sans tache mésocoriale supplémentaire, l'autre le groupe de la variété *insidiosum* Muls. et Rey caractérisé par la présence sur le disque mésocorial d'une petite tache colorée.

Chacun de ces deux groupes se divise lui-même en deux séries établies d'après la coloration de l'abdomen qui est soit entièrement noir brillant, soit flave plus ou moins tacheté.

On se trouve donc en présence de quatre séries parallèles, parmi lesquelles existent encore quelques vides qui, d'ailleurs, se combleront au fur et à mesure des recherches et de l'examen de très nombreux spécimens. Les deux variétés ci-dessous décrites, prévues depuis longtemps, viennent prendre leur place dans la succession naturelle <sup>(2)</sup> des différentes formes de l'*Eurydema oleraceum* L.

**EURYDEMA OLERACEUM L. var. Barbei**, n. var. — *Similis* var. *angulare* Kolen., *a qua differt tantum abdomine nigro, Tibiae annulatae.*

Cette variété, caractérisée par l'extension de la bande latérale de l'écusson, en jonction plus ou moins complète avec la tache apicale diffère de la variété *angulare* Kolen. par la coloration de son ventre entièrement noir.

Je possède trois spécimens de cette variété ; le plus nettement caractérisé provient de la Seine-Inférieure, sans autre localité ; le second a été autrefois capturé par mon ami le D<sup>r</sup> René JEANNEL, dans la Forêt de Fontainebleau ; le troisième a été récemment capturé à Recloses (Seine-et-Marne), sur le plateau des Canches. Ce dernier spécimen présente sur le côté gauche et à la base de l'écusson, un commencement de disparition de la bande latérale, qui pourrait constituer une forme de passage à la variété *confluens* Royer, mais le développement de la

---

(1) Vingt-trois variétés ont été décrites en comprenant les deux nouvelles de cette note.

(2) Depuis vingt années que j'ai entrepris l'étude des variétés de l'*Eurydema oleraceum* L. j'ai pu combler dix places vides.

bandé du côté droit me fait rattacher cet individu à la variété *Barbet*.

Les bandes et taches des trois spécimens sont de couleur rouge. La couleur d'ailleurs dans cette espèce, ne joue aucun rôle, elle peut être blanche, jaune, orangée ou rouge, les auteurs ne se sont attachés jusqu'ici avec juste raison qu'aux variations du dessin.

Je dédie cette variété à mon ami et collègue M. Louis BARBE, en remerciement de sa précieuse collaboration dans la recherche des Hémiptères de notre région.

EURYDEMA OLERACEUM L. var. *Susannae*, n. var. — *A typo differt parvissima mesocorii macula flava fere discoidali et scutello a basi ad apicalem maculam fascia laterali cum illa confluyente utrinque flavo-lineato; abdomine flavo; tibiis annulatis.*

Cette variété appartient au groupe *insidiosum* Muls. et Rey et diffère de la variété *Nicolasi* Royer par son ventre flave et la très petite dimension de la tache mésocoriale.

La Genevraye (Seine-et-Marne) : dans la prairie entre le Loing et le Canal, 7 août 1923 ; 1 ♀.

Cette variété est dédiée à notre collègue M<sup>me</sup> Suzanne ROBINET qui me l'a généreusement offerte pour ma collection.

---

## Entrées à la Bibliothèque pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1923

### 1<sup>o</sup> PÉRIODIQUES

*Annales de la Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube*, 1923, n<sup>os</sup> 6-8;

*Annales de la Société linnéenne de Lyon*, LXIX, 1922.

*Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XXXVI, 2<sup>e</sup> fasc.

*Association française pour l'Avancement des Sciences*, (Bulletin), n<sup>o</sup> 57.

*Bulletin de la Société d'Études des Sciences naturelles et du Musée d'Histoire naturelle d'Elbeuf*, XLI, 1922.

*Bulletin de la Société d'Études scientifiques de l'Aude*, XXVI, 1918-1920; XXVII, 1921.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles du Maroc*, III, n<sup>os</sup> 3-4.

*Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord*, XIV, n<sup>o</sup> 6.

*Bulletin de la Société entomologique de France*, 1923, n<sup>os</sup> 10-14.

*Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, LV, fasc. 2, 1923.

*Bulletin du Muséum national d'Histoire naturelle*, 1923, n<sup>os</sup> 3-4.

*Bulletin trimestriel de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes*, IV, 1923, n<sup>o</sup> 3.

- Bulletin trimestriel de la Société d'Emulation des Vosges*, IV, n<sup>os</sup> 2-3.  
*Les Naturalistes Belges*, IV, n<sup>os</sup> 7-9; *Le Jardin d'Agrement*, II, n<sup>os</sup> 7-9.  
*Revue mensuelle de la Société entomologique Namuroise*, 1923, n<sup>o</sup> 7-8.  
*Revue de Zoologie agricole et appliquée*, 1923, n<sup>o</sup> 6.  
*Revue Scientifique du Limousin*, n<sup>os</sup> 312-313.

2° VOLUMES

- COSTANTIN (J.) et DUFOUR (L.), Nouvelle Flore des Champignons, Paris, Dupont (don de M. le D<sup>r</sup> Royer).  
PALLARY (G.), Exploration scientifique du Maroc, Malacologie (1912); Rabat, 1920 (don de la Société des Sciences naturelles du Maroc).

3° BROCHURES

- \*\*\* Inauguration du monument élevé à Jean de Lamarck au Muséum d'Histoire naturelle le 13 juin 1909; extr. *Bull. Mus. Hist. nat.*, 1909, (don de M. P. Lesne).
- BREIGNET (F.), Notice sur la Société linéenne de Bordeaux, 1899.
- GONDÉ (Henri), Les Parasites du Blé, comment les reconnaître, comment s'en défendre; extr. *Bull. Ass. Nat. Vallée du Lotng.*, VI, 1923, \*.
- LAMBERTIE (Maurice), Notre Musée de Collections régionales; extr. *P.-V. Soc. linn. Bordeaux*, 1921, \*.
- LESNE (Pierre) Mœurs du *Limosina sacra*; Phénomènes de transport mutuel chez les animaux articulés; origine du parasitisme chez les Insectes diptères; extr. *Bull. Soc. ent. Fr.*, 1896, \*.
- Id. Sur la distribution géographique du *Forficula Lesnei* Finot; *l. c.*, 1909, \*.
- Id. Cas de sommeil hibernale précoce chez certains Insectes; *l. c.*, 1909, \*.
- Id. L'*Icerya Purchasi* Mask. dans le bassin oriental de la Méditerranée. Capture du *Phlebotomus pappataci* Scop. en Bourgogne. Sur la distribution géographique du *Forficula Lesnei* Finot (2<sup>e</sup> note); *l. c.*, 1909, \*.
- Id. Captures du *Phlebotomus pappataci* Scop. en Bourgogne; *l. c.* 1912, \*.
- Id. Sur la présence de l'*Anommatus Diecki* Reitt. aux environs de Paris; *l. c.*, 1914, \*.
- Id. Sur quelques Coléoptères de la faune française; *l. c.*, 1922, \*.
- Id. Le *Cicindela silvicola* Latr. sur les Plateaux du Jura; extr. *C. R. Congrès Soc. savantes en 1921*, \*.
- Id. Insectes subfossiles des Tourbières sous-marines de Belle-Ile; extr. *Bull. Mus. Hist. nat.*, 1918, \*.
- Id. Quelques Insectes du Pliocène supérieur du Comté de Durham; *l. c.*, 1920, \*.
- Id. A propos des Insectes du gisement pliocène de Castle Eden (Comté de Durham); *l. c.*, 1920, \*.
- Id. Une visite à l'« Harmas » de J.-H. Fabre; *l. c.*, 1922, \*.
- Id. La patrie d'origine du *Trogoxylon aequale* Woll. et le double mouvement de migration des xylophages tropicaux à travers l'Atlantique; extr. *AFAS*, 1921, \*.

- LESNE (Pierre), La mouche des fruits (*Ceratitis capitata* Wied.) aux environs de Paris; extr. *Bull. Soc. Pathol. végét. Fr.*, 1915, \*.
- Id. Le régime phytophage chez les Carabiques. Invasions de ces insectes dans les cultures de Fraisiers; *l. c.*, 1916, \*.
- Id. Les Carabides nuisibles au fraisier; *l. c.*, 1916, \*.
- Id. Les relations des Fourmis avec les Hémiptères homoptères de la famille des Fulgorides. Domestication des *Tettigometra*; extr. *C. R. Soc. Biol.*, 1903, \*.
- Id. La Mouche de l'asperge aux environs de Paris; extr. *Ann. des Epiphyties*, 1913, \*.
- Id. Observations sur la mouche de l'asperge, essai de piégeage; *l. c.*, 1916, \*.
- Id. La variation sexuelle chez les mâles de certaines Coléoptères appartenant à la famille des Bostrychides; la poecilandrie périodique; extr. *C. R. Acad. Sc.*, 1901, \*.
- Id. La distribution des Coléoptères bostrychides dans ses rapports avec le régime alimentaire de ces Insectes. Rôle probable des grandes migrations humaines; *l. c.*, 1903, \*.
- Id. Sur un Lépidoptère hétérocère (*Zeuzera pyrina* L.) nuisible au chêne-liège en Algérie; *l. c.*, 1908, \*.
- Id. Nouvelles observations sur les mœurs et les dégâts de la mouche de l'Asperge aux environs de Paris. Insuffisance du procédé actuel de destruction; *l. c.*, 1909, \*.
- Id. Les variations du régime alimentaire chez les Coléoptères xylophages de la famille des Bostrychides. Parallélisme du régime chez les Bostrychides et les Scolytides adultes; *l. c.*, 1911, \*.
- Id. La lutte contre les chenilles xylophages de la Zeuzère dans les forêts de chênes-lièges; *l. c.*, 1911, \*.
- Id. La faune entomologique sub-fossile des tourbières sous-marines de Belle-Ile; *l. c.*, 1918, \*.
- Id. Une station nouvelle du Terme lucifuge; *l. c.*, 1923, \*.
- LIORRET (Georges), La maison de Moret, dite de François I<sup>er</sup>; Fontainebleau, 1910 (don de M. Georges Panier).
- MONTILLET (Paul DE), Inauguration du médaillon Doigneau.
- Id. Le Préhistorique dans les environs de Collinée (Côtes-du-Nord). Fouilles de tumulus; extr. *Bull. Soc. préh. franç.*, \*.
- Id. Note sur la parure préhistorique; extr. *AFA S*, 1921, \*.
- MOUSSOIR (E.), Notes sur le recueil des formules de Médecine de G. Lecoq (1767); extr. *Bull. Soc. d'Hist. de la Pharmacie*, 1923, n° 9, \*.
- POOLE-SMITH (Leslie), Notes sur certains Oiseaux observés dans les environs d'Épisy (Seine-et-Marne); extr. *Bull. Assoc. Nat. Vallée du Loing*, V, 1922, \*.
- PUEL (Louis), Notes sur les Carabiques, extr. *Misc. entom.*, XXIV (don de M. J. Clermont).
- ROUBAUD (E.), LESNE (P.), SÉGUY (E.) et SURCOUF (J. M. R.), Étude des Mouches et Formes voisines (Travaux de la Fondation Zaharoff), (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> série); extr. *Bull. Mus. Hist. nat.*, 1921 et 1923, (don de M. P. Lesne).

- ROYER (D<sup>r</sup> Maurice), Note sur un cas tératologique observé chez *Geotrypes stercoreosus* Scriba; extr. *Bull. Ass. Nat. Vallée Loing*, IV, 1921, \*.
- Id. Sur une station remarquable de *Psacasta conspersa* Germ., sur le territoire de Montigny-sur-Loing (S.-et-M.); *l. c.*, \*.
- Id. Capture de Pentatomides aux environs de Moret-sur-Loing (S.-et-M.) et description d'une variété nouvelle, *l. c.*, V, 1922, \*.
- Id. Sur l'extension du *Brachypterolus vestitus* Kiesenw., *l. c.*, V, 1922, \*.
- Id. Sur l'habitat de certains Hémiptères-Hétéroptères et du *Macroplax fasciata* H.-S.; *l. c.*, V, 1922, \*.
- Id. Les types de la collection d'Hémiptères de l'abbé G. d'Antessanty; extr. *Bull. Soc. ent. Fr.*, 1922, \*.
- Id. Un Aradide nouveau pour la faune française; *l. c.*, 1922, \*.
- Id. Note sur le *Stenolemus Novaki* Horv.; *l. c.*, 1922, \*.
- Id. Description d'une nouvelle espèce de *Psacasta* Germ. de la faune paléarctique; *l. c.*, 1923, \*.
- Id. Description d'un *Picocoris* Stal nouveau de la faune éthiopienne; *l. c.*, 1923, \*.
- Id. Note sur deux *Gerris* réputés rares en France; *l. c.*, 1923, \*.
- Id. Travaux scientifiques de l'Armée d'Orient (1916-1918), Hémiptères-Hétéroptères, (1<sup>re</sup> note); extr. *Bull. Mus. Nat. Hist. nat.*, 1922; (2<sup>me</sup> note), *l. c.*, 1923, \*.
- SCHWAB (abbé), Paley préhistorique, Nemours, 1922, \*.
- SINÉTY, Notes pour servir à la Faune du départ. de Seine-et-Marne; (Mammifères; Oiseaux *pars*; Névroptères) extr. *Rev. et Mag. de Zoologie* (don de M. P. Dumée).

#### 4<sup>o</sup> CARTES

- MORTILLET (G. DE), Carte des glaciers quaternaires, France (don de M. Paul de Mortillet).
- Id. Carte des mers du Miocène moyen, France (id.).

#### 5<sup>o</sup> PLANCHES

- Comité interministériel des Plantes médicinales, planches 1 à 8 (don de M. G. Leblanc).

---

Achevé d'imprimer le 5 décembre 1923.